

**UNIVERSITE MOULOU MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE**



**Mémoire réalisé en vue de l'obtention du diplôme de Master en
Science Financier et Comptabilité**

Option : Finance d'entreprise

Thème

**L'analyse du mode de financement d'un
organisme à caractère spécifique
CAS de la CNR Agence de Tizi-Ouzou**

Réalisé par :

M^{lle} ARRIS Ouahiba

M^{lle} BAKEL Salma

Dirigé par :

M^r. AILEM Ahmed

Soutenu devant le jury composé de :

M^r. SAHALI Nourdine

M^r. ANICHE Arezki

Mr. AILEM Ahmed

MCA ; UMMTO

MAA ; UMMTO

MAA ; UMMTO

Président

Examineur

Rapporteur

Remerciements

Nous remercions Allah le tout puissant de nous avoir donné le courage et la patience pour mener bien notre travail de recherche.

*Nous exprimons toute notre gratitude à notre encadreur de recherche monsieur **AILEM Ahmed** pour son dévouement à la réalisation de ce travail, en nous apportant des orientations, des conseils et des remarques judicieuses.*

*Nous tenons à remercier également la direction de l'agence CNR Tizi-Ouzou et le service personnel et finance particulièrement monsieur **BOUNACER Said**, de nous avoir orientés durant notre stage pratique au niveau de la caisse nationale des retraites de Tizi-Ouzou.*

Un grand merci également à tous les enseignants qui ont assuré notre formation durant ces cinq années.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

*A celui qui a toujours été la source, et qui l'est toujours,
de mon courage, de ma détermination et de mon espoir
dans la vie, merci papa.*

*A celle qui a inséré le goût de la vie en moi et le sens de
la vie en moi et le sens de la responsabilité, celle qui
sacrifié toute sa vie pour mes frères, mes sœurs et
moi.....merci maman*

A mes chers frères : Abdelmalek et Hicham

A mes chères sœurs : Asma et Fatima Zahra

A mon cher mari : Rabah

Et toute la famille BAKEL et MIDOUNE

*À tous mes chers amis, à tous les collègues du Master
finance d'entreprise et à tous les amis qui me sont
chers.*

Salma

Dédicaces

À mes très chers parents,

Qui ont toujours cru en moi et n'ont jamais cessé de me soutenir, je leur dédie ce travail en témoignage d'un grand respect et d'une reconnaissance infinie. Que Dieu vous protège.

À mes chères sœurs

À mes chers frères

Pour leurs soutient et encouragements. Je vous dédie ce travail en vous souhaitant un avenir radieux, plein de bonheur et de succès.

À tous mes chers amis, à tous les collègues du Master finance d'entreprise et à tous les amis qui me sont chers.

À toute ma famille ARRIS.

Je dédie ce travail à toutes les personnes chères à mon cœur. Qu'elles trouvent ici l'expression de toute ma gratitude et mon amour.

Quahiba

Sommaire

Introduction générale.....	01
-----------------------------------	-----------

Chapitre I : L'organisation des systèmes des retraites dans le monde

Introduction	06
Section 01 : Les principes des systèmes des retraites dans le monde	07
Section 02 : Le système algérien de retraites	15
Conclusion.....	23

Chapitre II : Les méthodes du mode de financement des retraites

Introduction	25
Section 01 : Les modes de financement du système de retraite et l'analyse financière	26
Section 02 : Analyse de la structure financière de l'agence.....	42
Conclusion.....	51

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR Agence locale de Tizi-Ouzou

Introduction	54
Section 01 : Présentation de la CNR de Tizi-Ouzou	55
Section 02 : L'analyse de la situation financière de la CNR-agence de Tizi-Ouzou	71
Conclusion.....	80
Conclusion générale	82

Liste des abréviations

APN : Assemblée populaire nationale

BFR : Besoin en Fonds de Roulement

BFRHE : Besoin en Fonds de Roulement Hors Exploitation

CACOBATPH : Caisse Nationale des Congés Payés et du Chômage-Intempérie des

CASNOS : Caisse Nationale des Assurances Sociales des Non Salariés

CCR : Centre de Calcul Régional

CESAG : Centre Africain d'Etude Supérieure en Gestion

CNAC : Caisse Nationale d'assurance Chômage

CNAST : Caisse Nationale des Assurances Sociales et des Accidents de Travail

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole

CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

CNR : Caisse Nationale des Retraites

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

CPC : Compte des Produits et Charges

DAS : Déclarations Annuelles des Salaires

DG : Direction Générale

EPA : Etablissement Public à caractère Administratif

FMI : Monétaire International

FR : Fonds de Roulement

HR : Hors Taxi

INPS : l'Institut National de Protection Sociale

M : Montant

OCDE : Coopération et de développement Economiques

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONS : Office Nationale des Statistiques

PAS : Plan d'Ajustement Structurel

SDAM : Sous-direction de l'administration des moyens généraux

SDOF : Sous-Direction des Opérations Financières

SDRC : Sous-Direction de la Reconstitution des Carrières

Secteurs du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Hydraulique

SNMG : Salaire National Minimum Garanti

SNTF : Société Nationale des Transports Ferroviaires

SONELGAZ : Société Nationale d'Electricité et Gaz

T.O : Tizi-Ouzou

TN : Trésorerie Nette

Liste de tableaux

Tableau 1 : Le bilan fonctionnel retraité	40
Tableau 2 : Le bilan patrimonial retraité.....	41
Tableau 3 : Synthèse de ratios analysant la structure financière de l'entreprise.....	48
Tableau 4 : Synthèse des ratios liés à l'activité de l'entreprise.....	49
Tableau 5 : Synthèse de ratios permettant d'étudier la rentabilité de l'entreprise	50
Tableau 6 : la répartition de ressources humaines de la CNR.....	59
Tableau 7 : La répartition des cotisations par la CNAS au 1er mai 2022	60
Tableau 8 : L'actif du bilan au 31/12 des années 2019, 2020 et 2021	71
Tableau 9 : Le Passif du bilan au 31/12 des années 2019, 2020 et 2021	72
Tableau 10 : Détermination du FR par le haut du bilan durant l'exercice 2019, 2020 et 2021...	73
Tableau 11 : Détermination du FR par le bas du bilan durant l'exercice 2019, 2020 et 2021	73
Tableau 12 : Détermination de FR Propres durant l'exercice 2019, 2020 et 2021.....	74
Tableau 13 : Détermination de FR étranger durant l'exercice 2019, 2020 et 2021.....	74
Tableau 14 : Calcul de BFR durant l'exercice 2019, 2020 et 2021	75
Tableau 15 : Calcul de TN durant l'exercice 2019, 2020 et 2021	75
Tableau 16 : Présentation du TCR sur les périodes 2019, 2020 et 2021	76
Tableau 17 : Les ratios de ressources stable pour l'exercice 2019, 2020 et 2021	78
Tableau 18 : Les ratios d'autonomie financière pour l'exercice 2019, 2020 et 2021	78
Tableau 19 : Les ratios d'endettement à terme pour l'exercice 2019, 2020 et 2021	79
Tableau 20 : Les ratios de liquidité générale de l'exercice 2019, 2020 et 2021	79
Tableau 21 : Sommaire de la situation financière de l'agence	80

Liste de figures

Figure n° 01 : Synthèse ; objectifs de l'analyse financière	34
Figure n° 02 : L'organigramme de la CNR-Agence de Tizi-Ouzou	62
Figure n° 03 : Les antennes de l'agence de Tizi-Ouzou.	63

L'histoire des systèmes de retraite montre qu'à des moments différents, tous les pays développés ont des objectifs de retraite similaires. Les objectifs sont d'éradiquer la pauvreté, de sécuriser les revenus des retraités et d'améliorer la couverture, mais ces pays ont choisi des réponses différentes. Ces différences dépendent du type d'institutions de vieillesse que ces pays ont mis en place dans le passé, qu'il s'agisse d'une assurance retraite ou d'une pension de base unifiée, et des choix politiques actuels. D'un point de vue Sociologique, la retraite peut être considérée comme un temps Sociale, une transition biologique au cours de laquelle un individu, a un âge déterminé se retire de son service employeur, impliquant une restructuration du parcours de vie elle apparaît comme une institution récente en Afrique en générale et en Algérie en particulièrement, car pendant longtemps, la société plutôt traditionnelle n'avait pas institué un mode de travail limite, impliquant plus en moins une retraite a un moment donné du parcours de vie.

Il existe différents systèmes de retraite, mais en termes d'application internationale, nous retenons les deux principaux, à savoir la répartition et la capitalisation.

Les caisses de retraite fonctionnent par des travailleurs accumulant un stock de capital qui servira à financer les retraites de ces travailleurs devenus inactifs.

La retraite distributive est un système de financement des pensions de retraite qui comprend le financement direct des pensions par des cotisations également prélevées sur la population active à cet effet. Le montant total de ces cotisations (assurance vieillesse) est distribué à tous les retraités.

Un travailleur qui ne peut pas exercer éternellement, entreprend des démarches pour améliorer ses conditions de vie après sa carrière. Ainsi, dans les activités professionnelles, pour faire face aux circonstances prévisibles et imprévues, les hommes s'engagent à s'inscrire dans la logique personnelle de l'épargne.

En termes d'arrangement volontaire, nous pouvons adhérer à une assurance (vie, santé, propriété) ou à un régime de retraite afin de recevoir une rente ou une pension. Cette pension est généralement perçue sur une base mensuelle et est versée après prélèvement systématique sur le salaire mensuel de l'employé et de l'employeur selon le taux prescrit par la loi sur les pensions.

Le régime est obligatoire et, compte tenu de ses principes de fonctionnement, on dit qu'il est par répartition. Celui-ci est basé sur les pensions versées aux retraités par le biais des cotisations des travailleurs, et en retour, ils accumulent des droits pour les retraites futures. C'est donc un système de rotation qui permet aux retraités d'aujourd'hui de bénéficier des cotisations d'une jeune génération.

Ainsi, ce système dit intergénérationnel permet aux travailleurs de combler certains besoins de leur vie à la retraite par des cotisations régulières. Aujourd'hui, les systèmes de retraite soulèvent de nombreuses questions et préoccupations, en particulier pour les pays qui ont opté pour des systèmes de retraite dits par répartition.

En Algérie ces problèmes sont fondamentalement liés à la difficulté de contrôler le mode de financement des retraites.

L'assurance vieillesse n'a été instituée pour l'ensemble des salariés qu'en 1953. Avant cette date, quelques corporations bénéficiaient déjà de régime de retraite¹ (Les fonctionnaires, les cheminots, tramins et les employés de la société d'Etat d'électricité et de gaz).

L'assurance vieillesse pour les travailleurs non-salariés (indépendants) des professions industrielle, commerciale, artisanale, libérale et agricoles instituée en 1956 n'a été mise en œuvre qu'en 1958 et constitue au départ l'unique branche de ce régime particulier.

En juillet 1983, il a été mis une fin aux régimes de retraite de base ainsi qu'au régime de retraite complémentaire existants. Ainsi, l'avènement de la réforme de juillet 1983 s'est traduit par la fusion des régimes à base professionnelle existants en un régime unifié.

La Caisse Nationale des Retraite (CNR) a été créée par décret n° :85-223 du 20 août 1985 abrogé et remplacé par le décret n° : 92-07 du 04 janvier 1992 portant statut juridique des Caisses de Sécurité Sociale et organisation administrative et financière de la sécurité sociale.

La CNR est le résultat de la fusion de sept (7) caisses, mise en place en 1985 et chargée de la gestion des différents régimes de retraite existant avant l'institution en 1983 d'un régime national unique de retraite, offrant les mêmes avantages à tous les travailleurs quel que soit leur secteur d'activité.

Le régime de retraite Algérien n'a cessé d'évoluer depuis la loi 83-12 en matière de législation notamment lors de la situation économique et sociale des années 90 et suite à la grave crise qu'a connu le pays. La caisse a dû se doter des nouveaux dispositifs car le système de retraite est directement affecté par les changements démographiques (vieillesse de la population), aussi l'émergence du marché parallèle du travail (entraîne la diminution de nombre des cotisants). Cette situation a obligé la CNR d'opter pour une solution permettant d'augmenter ses recettes et donc d'atténuer son déficit, tel que la mise en place de la loi 16-15² du décembre 2016 modifiant et complétant la loi 83-12 relative à la retraite.

¹ www.cnr-dz.com

² Lois n° : 16-15 du 31 décembre 2016 modifiant et complétant la loi n° : 83-12 du 02 juillet 1983 relative à la retraite, www.radioalgérie.dz « news article »

Dans ce contexte, notre problématique est formulée à travers la question suivante : est-ce que par l'analyse financier la caisse nationale des retraites peut être adopté un autre mode de financement ?

Ce qui dérive des questions accessoires que nous avons posé de la manière suivante :

- ✓ Comment le système de retraite est-il financé ?
- ✓ Sur quels instruments s'appuie la démarche de l'analyse financière ?
- ✓ Est-ce-que le mode de financement actuel est capable d'assurer une bonne trésorerie afin de financer les futurs retraités sans l'intervention sur le budget de l'Etat.

Notre recherche se déroulera à travers la méthodologie suivante ;

- a) Par une recherche documentaire afin d'améliorer nos connaissances sur la retraite et de mettre en évidence les principes et les concepts clés se rapportant à cette thématique.

L'exploitation bibliographique nous permettra également de connaître la naissance et le fonctionnement du système de retraites de manière globale en Algérie.

En ce qui concerne l'Algérie, la faiblesse des références bibliographiques nous a amené à exploiter les sites internet disponibles afin de compléter notre recherche.

- b) Concernant les données chiffrées pour l'analyse des ratios nous les obtiendront grâce à notre enquête au niveau de la CNR de Tizi-Ouzou.

Le plan de présentation de notre recherche est composé de trois chapitres.

Dans le premier chapitre, intitulé « l'organisation des systèmes de retraite dans le monde », nous allons présenter les régimes de retraites de manière générale, dans la première section en se basant sur les systèmes existants, leurs caractéristiques. Dans la deuxième section nous allons traiter le système de retraite, mis en œuvre par l'Algérie, son historique et son évolution.

Le deuxième chapitre, intitulé « Par la présentation du mode de financement et leurs méthodes » est consacré à l'étude des deux principaux modes de financement et l'analyse financière en général dans la première section et dans la deuxième section nous allons aborder l'analyse financière par la méthode des ratios.

Le troisième chapitre, intitulé « L'analyse financière de la CNR ; agence de Tizi-Ouzou » qu'est notre cas pratique. Notre première section portera sur la présentation de la CNR et son agence locale de Tizi-Ouzou et dans la deuxième section, nous procéderons à l'étude de la situation financière de cette agence et son mode de financement.

Introduction

Pendant longtemps la vieillesse a été considérée comme un risque, celui de devenir un jour trop vieux pour pouvoir continuer à exploiter son post professionnel. Pour faire face à ce risque, divers dispositifs ont été mis en place, d'abord dans le but de réduire la pauvreté des personnes âgées, puis de garantir un revenu de remplacement à tous ceux qui partent en retraite et afin, de faire en sorte que ce revenu se rapproche des revenus des activités.

Aujourd'hui, le fait de partir à la retraite est une quasi-certitude et les différents dispositifs mis en place semblent avoir atteint leurs objectifs. Dans certains pays développés la vieillesse n'est plus synonyme de pauvreté et les retraités actuels ont en moyenne un niveau de vie quasiment équivalent à celui qui travaillent.

C'est à partir de l'histoire et d'institutions diverses que ces succès ont été atteints et l'analyse de leurs différences permettent de comprendre pourquoi les performances de ces systèmes ne sont pas tout à fait les mêmes. Ces différences sont d'autant plus importantes à prendre en compte qu'elles vont déterminer la sensibilité des différents systèmes de retraites aux défis qui se posent.

Le présent chapitre est subdivisé en deux sections. Dans la première, nous allons présenter le régime des retraites de manière générale en se basant sur les systèmes existants, leurs caractéristiques et leur fonctionnement. Dans la deuxième, nous allons traiter du système de retraite mis en œuvre par l'Algérie, son histoire, son évolution ainsi que ses réformes.

Section 1 : Principes et systèmes de retraite dans le monde

Aujourd'hui, le fait de partir à la retraite est une quasi-certitude et les différents dispositifs mis en place semblent avoir atteint leurs objectifs, dans certains pays développés la vieillesse n'est plus synonyme de pauvreté et les retraités actuels ont en moyenne un niveau de vie quasiment équivalent à celui de ceux qui travaillent. C'est partir à de l'histoire et d'institutions diverses que ces succès ont été atteints et l'analyse de leurs différences permettent de comprendre pourquoi les performances de ces systèmes ne sont pas tout à fait les mêmes. Ces différences sont d'autant plus importantes à prendre en compte qu'elles vont déterminer la sensibilité des différents systèmes de retraites aux défis qui s'imposent dans cette section, nous allons présenter le régime des retraites de manière générale on se basant sur Les systèmes existants, leurs caractéristiques et leur fonctionnement, ensuite nous allons traiter le système de retraite mis en œuvre par l'Algérie, son histoire, son évolution ainsi que ses réformes.

1. Principes de la retraite

Il existe de nombreuses formes de retraites qui sont des combinaisons de principes de base, chaque principe est lié à une ou plusieurs des trois phases des fonctionnements d'une retraite, à savoir le financement, la gestion et la redistribution. Ainsi, par exemple, le financement compte les financements par subventions ou par cotisations, sachant que d'un système à l'autre les types de subvention ou de cotisation diffère dans les détails. En gestion nous pouvons inclure les retraites gérées par répartition et celles par capitalisation. La redistribution, quant à elle, concerne les versements de pensions sous forme de capital unique ou sous forme de rentes. Les rentes peuvent être viagères, temporaires ou combinées, parfois optionnellement, avec le versement d'un capital.

1.1. Principe de subvention et de répartition

Nous présenterons d'abord le principe de subventions, puis celui de la répartition¹.

1.1.1. Subvention

Lorsque les retraites sont financées par subvention, l'organisme alloué paie les retraites à partir de ressources propres non spécifiquement prédestinées aux retraites. Il peut s'agir, par exemple, d'un Etat payant gracieusement les retraites à une certaine catégorie qualifiée de la population à partir d'impacts divers.

¹ TOURE Ibrahim ; « **Optimisation de la gestion financière d'une caisse de retraite. Cas de CGRAE** » Mémoire de master en gestion bancaire et maîtrise des risques, sous-direction de BOUABRE Fabrice, Côté d'Ivoire, Centre Africain d'Etude Supérieure en Gestion (CESAG), 2014, **P. 6**

1.1.2. Répartition

Le principe de la répartition est fondé sur la solidarité entre générations. La génération actuelle d'actifs supporte les coûts de pension des générations précédentes, actuellement en retraite. Les sommes cotisées par les individus actifs sont aussi versées aux retraités du moment. Le mode de calcul des cotisations comme des droits de pension, varie d'une caisse à l'autre.

1.2 Principe de retraite par capitalisation

Une caisse de retraite par capitalisation², ou fonds de pension, est définie par l'association de trois activités : cotisations, investissement et prestation.

1.2.1. Cotisation

L'activité de cotisation ou de contribution est caractérisée par l'alimentation du fonds par les futurs retraités, par l'entreprise ou par les deux selon les clauses. Il n'est évidemment pas exclu que le fonds soit financé par subvention, même si ce cas de figure est assez rare en capitalisation.

1.2.2. Investissement

L'activité des investissements concerne la gestion du fonds, en vue d'atteindre les objectifs. Il s'agit en fait des investissements du capital cotisé en actifs adéquats. Il n'y a de cotisation que durant la période d'activité professionnelle, et de pensions que durant la retraite. Les investissements, quant à lui, est très généralement commun aux deux autres périodes. Le versement de la première cotisation, celle-ci est placée sur des actifs du marché financier. Sur toute la vie du fonds, il y a investissement et ceci jusqu'au versement de la dernière pension. Lorsque les cotisations sont préétablies par clauses, on parle de fonds à cotisations définies. Pour des pensions promises d'avance, il s'agira de fonds à prestations définies.

1.2.3. Prestation

L'activité de prestation est, quant à elle, désignée par les versements des pensions aux retraités, sous forme de capital ou de rente viagère, toujours selon les clauses.

1.3 Autres principes et caractéristiques des systèmes de retraite

On peut distinguer d'autres principes importants comme le principe de l'universalité des pensions ou le principe de la relativité des pensions par rapport au service.

² Dictionnaire d'économie et sciences sociales, Jean-Yves Capul, Olivier Garnier, 2-218-72135-X Hatier, Paris, avril 1996

1.3.1. Principe des pensions liées au service

Les pensions versées sont nécessairement liées d'une manière ou d'une autre, au service fourni avant la retraite. Le lien peut être par exemple le prorata de la durée de service ou des revenus reçus du service.

1.3.2. Principe de la neutralité actuarielle

Ce principe tente de respecter la justesse de la pension à percevoir par rapport à la somme cotisée. Il prend en compte l'évolution des environnements aussi bien économiques qu'humains ainsi pour chaque individu, les sommes cotisées sont capitalisées à l'âge de la retraite et avec un taux adéquat. Ce capital sert ensuite à déterminer la pension en tenant compte, d'une part, de la probabilité de survie de l'individu à chaque date de versement, et d'autre part, de l'indexation des pensions sur une valeur déterminée, généralement les salaires ou les prix des produits de consommation³.

1.3.3. Principe de test

Avec ce principe, l'éligibilité au droit à la pension est sujette à un test, celui des revenus par exemple, par rapport à un standard défini. Ainsi, très couramment, les individus disposant de revenus moindres par rapport à un niveau précis, reçoivent la pension qui est alors généralement une pension sociale⁴.

1.3.4. Principe d'universalité

Par opposition au principe de lien au service, les pensions sont ici, sans aucun rapport avec le service rendu des individus qualifiés.

1.3.5. Principe d'obligation ou de volontariat

Il s'agit de la possibilité de volontariat ou de l'obligation faite aux individus assurés, à leurs employeurs voire aux ayants droit, d'adhérer à une caisse de retraites.

1.3.6. Principe réversion

Ce principe prévoit dans des cadres précis, une réversion de la pension aux ayants droit.

1.3.7. Principe de calcul par points

Dans certaines caisses, les pensions s'évaluent par l'acquisition et la liquidation de points ayant des valeurs d'achat et de liquidation différentes et souvent indexées.

³ TOURE Ibrahim ; « **Optimisation de la gestion financière d'une caisse de retraite. Cas de CGRAE** » Mémoire de master en gestion bancaire et maîtrise des risques, sous-direction de BOUABRE Fabrice, Côté d'Ivoire, Centre Africain d'Etude Supérieure en Gestion (CESAG), 2014.

⁴ TALFI Mohamed « **Organisation des systèmes des retraites et modélisation des fonds de Pension** » Thèse de doctorat en sciences actuarielle et financière, sous la direction de François QUITARD-PINON, Lyon, Université Claude Bernard-Lyon 1, 2007 ; **294p.**

1.3.8. Caractère de l'âge

L'âge est un caractère important dans les clauses des systèmes de retraites. Particulièrement l'âge de liquidation qui est globalement entre 50 et 70 ans et majoritairement autour des 65 ans.

Il est une donnée essentielle tant pour les assurés que pour les assureurs.

1.3.9. Caractère privé ou public

Ce caractère renseigne sur la nature privée ou publique de la caisse. Mais il convient de noter qu'une caisse privée peut gérer des pensions du public. C'est souvent le cas des fonds de pension avec affiliation obligatoire de personnels du public.

1.3.10. Caractéristique de la couverture

La couverture d'un système peut se déterminer sous des conditions diverses qui peuvent être de l'âge, de service, de résidence ou de nationalité, selon le type ou la nature de la caisse. C'est une mesure de la qualité de la caisse, notamment lorsqu'il s'agit d'une caisse à couverture nationale.

1.3.11. Caractéristique du taux de remplacement

Il est aussi une mesure, mais de la qualité de la pension offerte. C'est le rapport de la pension sur les revenus antérieurs. Souvent on le limite à la première pension sur le dernier revenu de travail avant la retraite.

2. Les systèmes de retraites dans le monde

Entre le grand nombre de principes, de caractères ou de caractéristiques de prendre en compte, la difficulté d'étudier un ensemble de systèmes de retraites est l'avantage accru par le fait que chaque système est souvent organisé en combinaison unique de plusieurs de ces éléments. S'il est impossible de trouver deux systèmes de retraites en toutes points identiques, il est possible de regrouper les différents systèmes de retraites par groupes ayant des tendances similaires. Ces groupes peuvent se réunir par zones géographiques ou par nations ayant un point historique fort, une culture ou une économie semblable.

Nous allons alors diviser en deux grands groupes les différents systèmes de retraites dans le monde.

Le premier groupe est composé des systèmes de retraites dans les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E)⁵. Ces systèmes ayant de nombreux points communs, notamment le développement plus élaboré des systèmes mis en place et les tendances démographiques. Le deuxième groupe est réservé aux systèmes de retraites du reste du monde, approché par zones géographiques.

2.1 Systèmes de retraite dans les pays membres de l'OCDE

Pour chacun des trente-cinq (35) pays membres⁶ de l'organisation, il existe un minimum de pension, admis pour tout individu à la retraite. Tous les trente-cinq (35) pays adoptent les règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en matière de calculs démographiques. Par ailleurs, la plupart des pays satisfont à la convention numéro 102 de l'O.I.T.⁷

Ce sont là, autant de similarités qui facilitent une étude groupée des pays membres de l'O.C.D.E. Nous rassemblons les caractéristiques des systèmes de retraites des pays membres de l'O.C.D.E., autour de trois critères communs à tous ces pays :

- Le régime minimal de base forfaitaire ou social,
- Les régimes obligatoires,
- Les régimes surcomplémentaires volontaires.

Mais, à l'intérieur de ces critères, les différences d'un pays à un autre sont flagrantes. Elles sont du même type du régime et son mode de financement, différentes conditions d'éligibilité ou de la nature même des droits.

2.1.1 Régime minimal de retraite de base en O.C.D.E.

Tous les régimes de base forfaitaires ou d'assistance sociale s'accordent pour avoir un unique but, qui est la réduction de la pauvreté des personnes âgées. Même lorsqu'il n'est pas précisé que toute la population âgée (en général de 65 ans ou plus), est d'office prise en

⁵ **Organisation de coopération et de développement économique** : créée en 1961, cet organisme a succédé à l'organisation européenne de coopération économique (OECE) fondée en 1948 pour gérer l'aide américaine d'après-guerre (plan Marshall). Source : <https://www.glossaire-international.com>

⁶ Aujourd'hui, l'OCDE compte 35 pays Membres à travers le Monde, de l'Amérique du Nord et du Sud à l'Europe et à l'Asie-Pacifique. En font partie beaucoup des pays les plus avancés, mais aussi des pays émergents comme le Mexique, le Chili et la Turquie. Il travaille également avec des économies émergentes telles que la République populaire de Chine, l'Inde et le Brésil, ainsi que des économies en développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes.

⁷ **L'Organisation Internationale du Travail (O.I.T)** fondée en 1919, est l'institution chargée au niveau mondial d'élaborer et de superviser les normes internationales du travail. C'est la seule agence des Nations Unies dotée d'une structure tripartite qui rassemble des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, pour élaborer ensemble des politiques et des programmes et promouvoir le travail décent pour tous

compte, on élargit quand même au maximum le filet, au cas par cas pour englober tout le monde. C'est le cas en général, dans tous les pays où le régime de base forfaitaire revêt une forme d'assistance sociale aux individus âgés ayant des ressources insuffisantes et inférieures à un minimum donné. Lorsque le régime admet un minimum forfaitaire de base soumis à des conditions, comme en Espagne ou en Italie, où il faut avoir cotisé, il existe alors un minimum social de vieillesse pour les individus âgés, ayant des revenus insuffisants, sans obligation de cotisations. Lorsque le minimum de base est dépourvu de tout caractère social et constitue en soi un régime de retraites contributives ou non, sa rémunération est nécessairement liée au travail, au Japon ou au Royaume-Uni, le financement du minimum forfaitaire de base est assuré par les cotisations⁸ et des subventions de l'état. En Irlande et en République Tchèque, il est entièrement financé par les contributions et les prestations sont conditionnées à l'affiliation à la Caisse Publique. Le minimum de pension peut être inclus dans un régime obligatoire, auquel cas son financement est celui du régime en question (Espagne, Belgique, Grèce). Parfois, le régime forfaitaire de base est non contributif mais bien obligatoire : Nouvelle-Zélande, Canada ou Luxembourg

2.1.2 Régimes obligatoires

L'adhésion à un régime de retraite est souvent une obligation faite aux actifs des pays membres de l'O.C.D.E. L'obligation peut être issue de dispositions statutaires (Australie) ou de conventions collectives (Danemark, Belgique). Il faut toutefois remarquer que tout individu actif n'est pas toujours éligible à l'obligation d'affiliation qui est souvent soumise à une condition de cotisation (Espagne, Australie, Danemark). Des complémentaires du régime de base obligatoire. Au Danemark, l'ATP en capitalisation, est une complémentaire obligatoire. Aux Etats-Unis, les pensions issues du régime contributif répartitif et obligatoire respectent plus le taux de remplacement, en faveur des retraités à faibles revenus, que le lien avec les cotisations. Par ailleurs, les éventuels excédents de la caisse publique de répartition sont capitalisés en bons du trésor public, en vue des déficits futurs éventuels de la caisse. Au Canada, l'excédent est également capitalisé pour les deux années suivantes. Au Japon aussi la répartition utilise des réserves capitalisées. La frontière entre les retraites par capitalisation et celles par répartition⁹, n'est donc pas toujours nette, même au cœur des régimes publics

⁸ En Italie, les deux pensions minimales ont la même valeur liquidative de 7069 euros par an pour les individus de plus de 70 ans (source O.C.D.E.).

⁹ Sont les deux organismes qui gèrent les retraites complémentaires des salariés en France, elles sont des fédérations qui organisent, règlent et contrôlent le fonctionnement des institutions de retraites complémentaires.

obligatoires. Mais pour les régimes sur complémentaires non obligatoires, dans ce cas c'est presque unanimement la capitalisation privée qui prévaut. Des régimes obligatoires sont souvent complémentaires de régimes déjà obligatoires également. En France les régimes obligatoires, en répartition par points, Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (ARRCO) ou Association Générale des institutions de retraite Complémentaire des Cadres (AGIRC)¹¹ sont des complémentaires du régime de base obligatoire. Au Danemark, l'ATP (Allain Tillages pension) en capitalisation, est une complémentaire obligatoire.

2.1.3 Régimes volontaires et régimes sur complémentaires

Dans les pays de l'O.C.D. E, il existe toujours des formes individuelles et volontaires de programmes de retraites privées, servies le plus souvent par des organismes financiers ou d'assurance. Leur développement est relatif à la culture sociopolitique des pays, mais également à la situation des retraites obligatoires dans le pays. En règle générale, lorsque le pays admet des retraites obligatoires, principalement capitalisées, alors les retraites privées volontaires y sont plus développées et serments capitalisés¹⁰.

2.2 Systèmes des retraites des pays rapprochés par zones géographiques

Dans les pays qui ne faisant pas partie de l'O.C.D.E., l'organisation des systèmes de retraites révèle un regroupement possible par zones géographiques. Ces pays ont, pour la majeure partie leurs systèmes de retraites hérités des organisations coloniales ou au moins, connaissent par zones, un développement économique ou culturel semblable, favorisant un type d'organisation très proche. Nous retenons cinq zones économiques et culturelles.

2.2.1 Grand-Maghreb et Moyen-Orient

Tous les pays du Grand-Maghreb et du Moyen-Orient, ont chacun un régime de base de retraites par répartition, financé par cotisations salariales. Dans tous ces pays, la retraite de base est une branche de l'assurance vieillesse incluse dans le régime général de sécurité sociale sous la tutelle du gouvernement¹¹. Mais certaines branches professionnelles détiennent leurs propres caisses, notamment en Egypte, en Iran, en Tunisie ou au Maroc ou coexistent jusqu'à six caisses différentes. En Algérie, il existe une caisse au sein du régime général de sécurité sociale pour gérer les retraites, la Caisse Nationale de Retraites (CNR). Le taux de

¹⁰ Sont les deux organismes qui gèrent les retraites complémentaires des salariés en France, elles sont des fédérations qui organisent, règlementent et contrôlent le fonctionnement des institutions de retraites complémentaires.

¹¹ <https://retraite.ooreka.fr> »

cotisation alloué aux retraites varie beaucoup d'un pays à l'autre et va de 3% du salaire en Mauritanie, 35% en Algérie. Le mode de calcul des droits varie également beaucoup, mais en moyenne, le taux de remplacement se place d'après la banque mondiale autour des 76%. Cette moyenne reste un des taux régionaux le plus généreux du monde. Tous ces pays accordent également des pensions forfaitaires aux assurés n'ayant pas assez cotisé.

2.2.2 Afrique-Sub-saharienne

Comme pour les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, il existe dans chaque pays un régime de base public par répartition. Mais ici, dans la presque totalité des cas, ce régime est l'unique régime de retraites du pays. Il y a peu de disparités dans la zone et en général l'unique caisse de retraites du pays gère les retraites des salariés du public comme du privé dans un même régime. Beaucoup de caisses, dans de nombreux pays, ont la même structure voire la même dénomination, témoignage de l'héritage colonial des infrastructures : La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au Bénin, au Niger, au Congo ou au Gabon par exemples, la Caisse nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) au Cameroun et en Côte d'Ivoire ou l'Institut National de Protection Sociale (INPS) pour le Mali et le Sénégal. En Tanzanie toutefois, il existe plus d'une caisse, gérant des retraites. La part des cotisations pour les retraites est partout autour des 6 et 7% du salaire brut¹².

2.2.3 Asie-Pacifique

Une disparité, encore plus marquée, caractérise les systèmes de retraites en Asie. A l'Est, la Chine est carrément dépourvue de système national de sécurité sociale et donc de système de retraites à l'échelle nationale. La retraite est assurée par les Etats et essentiellement par les entreprises, qui participent aux cotisations dans des fonds privés majoritairement par capitalisation. L'universalité des pensions est une donnée rare dans les pays d'Asie-Pacifique exception faite de quelques pays comme le Sultanat de Brunei, Hong Kong, le Népal ou le Samoa Occidental. Dans la plupart des cas, la couverture se limite souvent aux seuls travailleurs et le système encourage les compléments de retraites par des participations à des fonds volontaires (Bahreïn, Pakistan, Singapour, Sri Lanka, Taiwan, Turkménistan). Les fonds de pensions à participations volontaires sont plus particulièrement développés dans les professions libérales (Azerbaïdjan, Sultanat de Brunei, Burma, Fiji, Malaisie, Philippines, Salomon, Thaïlande, Vanuatu, Viêt-Nam).

¹² Devulder. F. *Advanced Risk Theory. A Self-Container Introduction*. Editions de l'Université de Bruxelles, 1996.

2.2.4 Europe :

Les systèmes de retraites d'Europe (centrale et de l'Est principalement), sont comme toutes, assez proches de ceux des pays européens membres de l'O.C.D.E. Ils ont tous un système de retraites, inclus dans une assurance vieillesse, au sein d'un système globale de sécurité sociale. La plupart accorde un minimum de pension avec un complément éventuel en fonction des cotisations (Lituanie ou Slovaquie). La Macédoine, le Pays Malte et la Roumanie n'accordent pas de minimum vieillesse. En Bulgarie, la couverture vieillesse est universelle. A Monaco, les retraites complémentaires sont gérées par les caisses françaises.

2.2.5 Amérique Latine et Caraïbes

Tous les pays d'Amérique Latine ont un système de sécurité sociale incluant le versement des retraites au moins pour les salariés avec un minimum de pension. Dans certains cas, les cotisations sont obligatoires avec des pensions individuelles par capitalisation (Bolivie, Chili république Dominicaine ou Colombie). Beaucoup d'Etats garantissent des pensions minimum (Cuba, Equateur, République Dominicaine). En Antigua-Barbade les régimes volontaires sont exclus. Comme le but de la retraite est le même (la réduction de pauvreté des personnes âgées) nous y trouvons que les pays ayant un niveau d'économie semblable, ayant un point historique fort ou réunis par zones géographiques adoptent des systèmes des retraites avec des nombreux points communs.

Section2 : Système Algérien de retraite et son évolution

La sécurité sociale en Algérie a connu différentes évolutions auxquelles correspondent des organisations différenciées selon les objectifs et fondements de chaque période. Le découpage historique peut se faire en périodes distinctes qui expriment des évolutions particulières.

1. Dates clés de l'évolution du système de retraite algérienne

- Le système de protection sociale antérieure à 1962 ;
- Le système de la protection sociale de 1962 à 1970 ;
- Le système de la protection sociale de 1970 à 1983 ;
- Le système de la protection sociale de 1983 à 1995 ;
- Le système de sécurité sociale de 1995 à 2016 ;
- Le système de s'sécurité sociale de 2016 à ce jours-là¹³ .

¹³ <http://www.info-retraite.fr>

1.1 Système de protection sociale antérieur à 1962

L'histoire de la sécurité sociale en Algérie ne date pas de l'indépendance. Les premières lois sociales furent adoptées en 1920 avec la mise en œuvre de la législation sur les incidents du travail et en 1941 avec l'application des prestations familiales. Même en ce qui concerne la France les lois sur les sécurités sociales furent promulguées en 1945 et malgré le statut spécial de l'Algérie, qui était considéré comme un département français, leurs applications en Algérie a tardé jusqu'en 1949. De plus le contenu était modifié avec beaucoup des restrictions, au bénéfice des entreprises qui avaient des avantages à préjudice soit des principes fondamentaux du système de sécurité sociale, soit de la solidarité entre les cotisants des différents secteurs d'activité et soit de l'unité du système.

1.2 Système de la protection sociale de 1962 à 1970

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie héritait d'un système de sécurité sociale comportant 11 régimes, 71 organismes de sécurité sociale et 11 organismes de retraite complémentaire. Il épousait en sorte la variété des secteurs professionnels. Les modalités de financement et les législations se rapportant sont différentes d'un régime à un autre. Cette diversité a rendu le système complexe dans son fonctionnement et sa gestion¹⁴.

En 1963, il existait une douzaine de caisses professionnelles et 03 organismes polyvalents régionaux de la sécurité sociale. Il s'agit de la CASORAL pour le centre du pays, de la CASORAN pour la région de l'ouest et de la CASOREC pour la région de l'est.

1.3 Système de protection sociale de 1970 à 1983

C'est à partir de l'année 1970 que la problématique de la réforme était l'unification des régimes. L'unification des avantages et l'extension des bénéficiaires en février 1975, une commission nationale de réforme s'installa mais le projet élaboré ne pouvait pas être adopté par le gouvernement à cause des résistances des ministères de tutelle des régimes particuliers. Des améliorations importantes ont été alors apportées par voie des circulaires au niveau des prestations services.

1.4. Système de protection sociale de 1983 à 1995

En 1983, le système de l'assurance se renouvelait autour des principes des unifications des régimes et d'uniformisation des avantages afin d'évoquer un système de sécurité

¹⁴ Lois n°16-15 du 31 décembre 2016 modifiant et complétant les lois n° 83-12 du 02 juillet 1983 relative à la retraite, www.radioalgérie.dz

proprement dit. La promulgation de la loi de juillet 83 représente le cadre juridique qui régit toutes les composantes

De la sécurité sociale en Algérie, on citera entre autres :

- La loi N°83-11 du 2 juillet 1983 relative aux assurances sociales ;
- La loi N°83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite ;
- La loi N°83-13 du 2 juillet 1983 relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ;
- La loi N°83-14 du 2 juillet 1983 relative aux obligations des assujettis en matière de Sécurité Sociale ;
- La loi N°83-15 du 2 juillet 1983 relative au contentieux en matière de la sécurité social. En 1985, les organismes existants furent unis autour de deux caisses nationales, la caisse nationale des accidents de travail et maladies professionnelles et la caisse des retraites (CNR) érigées en établissement public à caractère administratif (EPA). En 1988, le statut juridique des deux caisses fut modifié en établissement public à caractères pacifique, à la faveur de la loi 88-01 qui porte autonomie aux entreprises publiques. En 1992 la CAVNOS changeait d'appellation par Caisse Nationale des Assurances Sociales des Non Salaries (CASNOS). En 1994 fut établi le régime de pension de retraite anticipée et l'indemnité d'allocation chômage. Les derniers changements furent en 1995 par la mise en place de la Caisse Nationale d'assurance Chômage (CNAC) et en 1998, l'institution de la Caisse Nationale des Congés Payés des travailleurs de bâtiment (CACOBATPH).

1.5 Système de sécurité sociale de 1995 à 2016

Le système de sécurité sociale en vigueur s'est enrichi depuis 1997 d'une autre caisse créée pour couvrir le chômage lié aux intempéries et aux congés payés du secteur BTPH, en considération aux conditions particulières de ce secteur exposé aux ruptures de travail pour intempéries. La Caisse nationale des Congés Payés et du chômage Intempéries des secteurs du Bâtiment, des travaux Publics et de l'Hydraulique (CACOBATH) créée par le décret exécutif N° 97-47 du 04 février 1997. Aussi la création de la caisse nationale de recouvrement des cotisations de sécurité sociale par décret exécutif N° 06-370 du 19 Octobre 2006, et qui a été dissoute en 2015 par le décret exécutif N°15-155 du 16 juin 2015.

En résumé de ce rappel historique, le système de sécurité social actuel comprend cinq (5) organismes institués en caisses autonomes couvrant pratiquement tous les risques définis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) :

- Les soins médicaux, l'invalidité, le décès, la maladie, la maternité, les accidents de travail et les maladies professionnelles (CNAS et CASNOS),
- Le chômage (CNR), - le chômage (CNAC),
- Les congés payés et intempéries (CACOBATH).

1.6 Système de la sécurité sociale adopté à partir de janvier 2017

La loi 16-15¹⁵ du 31 décembre 2016 modifiant et complétant la loi 83-12 relative à la retraite est publiée au journal officiel. Cette loi qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 avait été adoptée, à la majorité, par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) en date de 30 novembre 2016. Elle avait par la suite adoptée le 21 décembre par les membres du conseil de la nation.

Le texte de loi stipule que le travailleur prétendant au bénéfice de la pension de retraite doit obligatoirement réunir les deux (02) conditions suivantes : autre âge de soixante (60) ans au moins et avoir travaillé pendant au moins trente-deux ans. Toutefois, la femme travailleuse peut être admise à sa demande à la retraite à partir de l'âge de cinquante-cinq (55) ans, au moins révolus, et avoir travaillé pendant quinze (15) ans, au moins, indique l'article 6 de cette loi. Il est expliqué que pour pouvoir bénéficier de la pension de retraite, le (la) travailleur (se) doit avoir accompli un travail effectif dont la durée doit être, au moins égale a sept ans et demi (7.5) et verser les cotisations de la sécurité sociale.

Il est également à préciser que sous réserve des dispositions de l'article 10 de la loi, le (la) travailleur (se) peut opter volontairement pour la poursuite de son activité, au-delà de l'âge cité, ci-dessus, dans la limite de cinq (5) années, au cours desquelles l'employeur ne peut prononcer sa mise à la retraite. L'article 07 de ce texte indique que le (la) travailleur occupant un poste de travail présentant une haute pénibilité peut bénéficier de la pension de retraite avant l'âge prévu à l'article 6, après une durée minimale passée à ce poste.

2. Caisses de la sécurité sociale

Cette refonte s'est effectuée autour d'organes spécialisés par grandes régimes de risques ouverts (maladie invalidité, retraite et chômage), avec toutefois, une distinction entre salariés et non-salariés.

¹⁵ Lois n°16-15 du 31 décembre 2016 modifiant et complétant les lois n° 83-12 du 02 juillet 1983 relative à La retraite, www.radioalgerie.dz

2.1 Caisses créées en 1983

La première vague d'unification de 1983 a permis de créer d'abord deux grandes caisses :

- La Caisse Nationale des Assurances Sociales et des Accidents de Travail (CNAST),
- La caisse nationale de retraite (CNR).

Il faut souligner que cette première refonte ne distinguait pas entre salariés et non-salariés, puisque le volet assurance sociale a été transféré à la CNR. En d'autres termes, ces deux caisses là s'occupaient à la fois de l'assurance sociale des salariés et non-salariés.

2.2 Caisses créées en 1992

C'est en 1992 après l'application du décret N° 92-07¹⁶ 04 janvier 1992, qu'est apparue une nouvelle organisation donnant naissance à trois nouvelles caisses :

- La caisse nationale des assurances sociales (CNAS) ;
- La caisse nationale des retraites (CNR) ;
- La caisse nationale des assurances sociale des non salarie (CASNOS).

Cette nouvelle organisation prend en considération la distinction entre salariés et non-salariés.

2.3 Caisses créées en 1994 et 1997

Dans le souci d'amortir le choc et la tension sociale qui s'en est suivi, à la suite de compression d'effectif et dissolution des entreprises publiques, une nouvelle caisse a vu le jour en 1994 : La caisse Nationale des Assurances Chômage (CNAC). Par ailleurs, le système de la sécurité sociale en vigueur s'est enrichi depuis 1997 d'une autre caisse crée pour couvrir le chômage lié aux intempéries et aux congés payés du secteur public et hydraulique (CACOBATH), en considération ces conditions particulières de ce secteur exposé à la rupture de travail pour intempérie : la caisse nationale des congés payés et du chômage intempérie des secteurs du bâtiments, travaux publique et hydraulique (CACOBATH) est créé par le décret exécutif N°97-47 du 04 février 1997¹⁷.

2.4 Les Caisses actuelles du système de la sécurité sociale

En résumé, le système de sécurité sociale actuel comprend (5) caisses autonomes couvrant tous les risques de la vie Professionnelle du travail.

¹⁶ Décret exécutif n° 92-07 du 4 janvier 1992 portant statut juridique des caisses de sécurité sociale et Organisation administrative et financière de la sécurité sociale ; Source : www.cnr.dz.com

¹⁷ Source : [https : www.legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

2.4.1 La CNAS et la CASNOS

Les soins médicaux, l'invalidité, le décès, la maladie, la maternité, les accidents de travail et les maladies professionnelles, sont pris en charge par deux caisses, à savoir ; la CNAS et CASNOS selon que la population assurée soit salariés ou non-salariés.

2.4.2 La CNR

La retraite (vieillesse) est prise en charge par la CNR.

2.4.3 La CNAC

Le chômage pour raison économique est pris en charge par la CNAC.

2.4.4 La CACOBATPH

Les congés payés et le chômage du secteur spécifique (Bâtiment) sont pris en charge par la CACOBATPH.

2.4.5 L'Etat

Le dernier risque prévenu par l'OIT est appelé « aide au revenu familial », qui, en Algérie répond à d'autres mécanismes ; il est intégralement pris en charge par l'Etat et ne dispose pas de caisse spécifique à sa gestion.

3. Le contenu du système de retraite Algérien

Faisant partie intégrante de la sécurité sociale Algérienne, le système National de retraite, depuis sa création, a évolué en fonction de l'évolution qu'a connue l'Algérie sur le plan économique et social. La refonte adoptée par les lois de 1983, avait pour objectif entre autres de mettre fin aux différents textes législatifs et réglementaires dont leurs caractéristiques se présentaient par :

- La qualité des régimes des retraites ;
- La multitude des caisses ;
- Les disparités des avantages servis d'un secteur à un autre.

3.1 Les principes de système de retraite en Algérie

Le système des retraites en Algérie, applicable à partir du 01/janvier 1984, se présente comme un système assurantiel, contributif, caractérisé par une solidarité entre les actifs et les retraités, fonctionnant donc sur le principe de répartition. Les dispositions des articles 1 et 2 de la loi 83-12 définissent l'objet et les principes de cette loi à savoir :

- L'unicité du régime pour tous les travailleurs salariés ;
- L'uniformisation des règles relatives à l'appréciation des droits ;
- L'uniformisation des règles relatives à l'appréciation des avantages ;
- L'uniformisation du financement.

3.2 Ses caractéristiques de système de retraite en Algérie

Parallèlement à ses principes, le système de retraite Algérien se caractérise par :

- Le champ de protection qu'il couvre ; c'est-à-dire les salariés concernés par les dispositions de la loi (tous les travailleurs quel que soit leur secteur d'activité) ;
- Un niveau de la prestation, qu'on peut qualifier de très élevée, peut atteindre 80 % voire 100 % du salaire ;
- Unification de l'âge légal de départ à la retraite dérogation ou bonification pour les catégories, Particulières (femmes travailleuses, moudjahidines ...etc.), institution d'un minimum de pension indexé sur le salaire national minimum garanti (actuellement 75 % du SNMG) ;
- Fixation d'une durée de carrières relativement courte, soit 32 ans ;
- Calcul de pension sur le salaire moyen des cinq (05) dernières ou les (05) meilleures années de la carrière.
- Le taux de pension de réversion (peut atteindre 90 % du montant du conjoint) ;
- Revalorisation annuelle des pensions et allocations des retraites.

Ainsi, nous pouvons constater l'importance de la protection assurée par le système et le haut niveau des prestations qu'il procure à ses bénéficiaires.

3.3 Avantages servis de système de retraite en Algérie

Le régime national de retraite garantit les avantages suivants :

- Une pension de retraite au travailleur chef de sa propre activité ;
- Une allocation de pension ; lorsqu'un travailleur ne remplit pas la condition de travail requise, il peut bénéficier d'une allocation de retraite s'il justifie des cinq (5) dernières années d'activité au Moins. Une pension de réversion est servie en faveur :

- Du conjoint survivant ;
- Des orphelins ;
- Des ascendants.

4. La Présentation du système de retraite par répartition en Algérie

Dans un système de retraite par répartition simple comme c'est le cas de l'Algérie, les cotisations basées sur les revenus professionnels de travailleurs en activité servent au paiement des pensions des retraites au même moment. S'il n'y a pas des réserves ou des cotisations varient pour des raisons économiques ou démographiques, les pensions ont une tendance de varier dans le même sens.

Il est cependant possible d'agir sur des paramètres pour conserver le niveau des pensions, l'âge de liquidation, la durée de cotisation pour le calcul du taux de liquidation, ce salaire de référence, Etc. Dans un système pur, il n'y a pas non plus le lien direct entre le montant total des cotisations versé par une personne et la pension qu'elle touchera plus tard, celle-ci dépendra des cotisations à verser au moment où elle sera retraitée. Quand les cotisations et les pensions sont fixes, il est assez improbable que la somme collectée coïncide exactement avec la somme des pensions à verser. Quand l'un des termes est variable, sa variation équilibre le système¹⁸.

Dans un régime de cotisation définie, les sommes collectées sont réparties entre les pensionnés, mais l'équilibre s'obtient en faisant varier les pensions en fonction des ressources ; les actifs et les retraites sont solidaires, profitant de la croissance ou subissant les crises en tous ensemble. Symétriquement, dans un régime de prestation définie, les sommes nécessaires pour les pensions restent collectées des cotisations (cotisants) ; mais les cotisations baissent du montant en fonction des besoins. Les actifs et les retraites ne sont pas solidaires au sens précédent ; seuls les actifs profitent de la croissance ou subissent les crises. Les pensionnés sont protégés, du moins tant que les sommes nécessaires n'excèdent pas les capacités réelles du système productif.

La principale caractéristique du système de retraite en Algérie est qu'il est unique et général pour tous les salariés (l'unification de 1983), fonctionnant sur le principe de la répartition et finance par les cotisations des salariés. La question de l'équilibre du système de retraite en Algérie, se pose avec récurrence à l'instar des systèmes des pays de l'OCDE.

Le système de retraite en Algérie a connu un redimensionnement de sa taille quand il fut utilisé comme outil de protection des salariés qui se sont retrouvés inactifs du fait de la fermeture de leurs entreprises publiques lors de l'application du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) des années 90¹⁹.

C'est à cette période que le taux de couverture du système de retraite s'est nettement élargi, en instaurant de nouvelles conditions d'accès au système dans le sens de la facilitation.

Le déséquilibre du système de retraite est observé, l'Algérie, au même titre que les pays en voie de développement, en général, et ceux du Maghreb en particulier, connaissent depuis quelques années un phénomène appelé : transition démographique. Le mode de vie changeant, fait baisser le taux de natalité (2,5 en moyenne de 2000 à 2011, 5.2 en moyenne de

¹⁸ Grandguillot Béatrice et Francis. **Analyse financière** ; Les outils du diagnostic financier à partir des documents comptables établis conformément au plan comptable à jour en 2008. Lextenso éditions-Paris-2008.

¹⁹ Signature de l'Algérie, en avril 1994, d'un accord avec le Fond Monétaire International (F.M.I.) du Rééchelonnement de sa dette extérieure, accompagné d'un plan d'ajustement structurel.

Chapitre I : L'organisation des systèmes des retraites dans le monde

1980 à 1990²⁰) avec une augmentation de l'espérance de vie qui approche des 75 ans, due notamment à l'amélioration de la prise en charge sanitaire. La structure démographique Algérienne entame une phase de vieillissement. La transition démographique, impact sur l'équilibre de system et prendra des proportions alarmantes à moyen et long terme.

²⁰Moyennes calculées d'après les données de l'Office Nationale des Statistiques (O.N.S.), www.ons.dz, consulté le 05/10/2017 à 07h00.

Conclusion

Ce premier chapitre a démontré que, l'objectif des systèmes de retraite est, à la fois, d'assurer le report d'un niveau acceptable de revenus de consommation, l'assurance contre l'incertitude et la mise en place de mécanismes de redistribution. Les Retraites fonctionnent selon deux modes principaux, la répartition et la capitalisation.

Ceux-ci se distinguent par le fait que dans la répartition, les cotisations des actifs servent à financer les pensions des retraites, alors qu'elles sont placées et fructifées pour le compte de l'assuré épargnant avec la capitalisation.

La réalisation de ces objectifs nécessite un environnement économique et démographique favorable. Le financement des pensions de retraites reste tributaire de plusieurs facteurs surtout dans les régimes par répartition : nombre d'actifs, d'inactifs, productivité, croissance économique.

L'environnement économique, dont le principal élément est la croissance, détermine l'augmentation des salaires. L'augmentation de la masse salariale, faire augmenter l'assiette d'assujettissement aux cotisations, c'est de nature à faire augmenter le rendement des retraites. La croissance économique fait, aussi augmenter le nombre d'actifs cotisants, qui constitue alors une base d'amélioration et de renforcement des cotisations participant ainsi à l'amélioration du niveau de vie et celle des revenus et facilitant par conséquent la pérennité des régimes de retraite.

L'environnement démographique, à travers ces principales variables que sont la fécondité, la mortalité et allongement d'espérance de vie, impactes aussi le rapport démographique des systèmes de retraite. Un choc démographique produit des effets à la fois sur les variables économiques et sur l'équilibre des régimes de retraite.

Introduction

D'une manière ou d'une autre, chaque individu se trouve dans l'obligation de gérer l'argent qu'il possède. Prenons l'exemple d'un enfant qui répartit son argent de poche selon ses besoins.

Au terme d'une période quelconque, il compte ce qui lui reste. Plusieurs questions alors se posent :

- que va-t-il- il faire de sa balance ?
- cette balance sera-t-il suffisante pour un temps sans avoir demander de l'argent à ses parents ?
- que doit-il-acheter de toute urgence ?

Bref, sans le savoir, il analyse sa situation financière. L'entreprise fait de même, mais contrairement à un enfant, elle analyse de façon méthodique, elle dispose d'informations l'écrites (bilan, compte de résultat, etc.), elle a aussi comme outils de mesure, par exemple, fonds de roulement, besoin en fonds de roulement...

L'objet de ce chapitre est d'étudier les concepts du mode de financement des retraites et leurs méthodes. Il est divisé en deux sections, dans la première, nous allons présenter les modes de financement et leurs méthodes et dans la deuxième, l'analyse financière par la méthode des ratios.

Introduction

Algérien repose sur une base assurantielle et contributive, les recettes proviennent des cotisations à la charge des employeurs et des salariés, des revenus du fonds national de réserve des retraites (FNRR). Comme dans toute activité humaine, la logique impose d'analyser d'abord la situation avant d'agir. Dans l'entreprise, « cet état des lieux » constitue le diagnostic. Il peut être global ou modulaire pour se focaliser sur une dimension particulière. Il peut être stratégique et vise les objectifs et les choix stratégiques de l'entreprise au regard de son marché et de la concurrence. Il peut aussi être opérationnel et vise l'organisation générale, ou enfin il peut être mené sur le plan financier. Dans ce chapitre nous allons présenter les deux modes de financement et l'analyse financière de système de retraite et la structure financière pour répondre aux besoins des retraités.

Section 1 : Les modes de financement du système de retraite et l'analyse financière

Toute personne est à l'âge de la retraite, a besoin d'une allocation ou une aide financière qui lui permet de répondre à ses besoins quotidiens, le système de retraite est chargé par cette mission (assurantielle), dans cette section nous allons présenter les deux modes de financement et l'analyse financière de système de retraite qui lui permet de répondre aux besoins des retraités.

1- Système de retraite par répartition**1-1-Définition de système de retraite par répartition**

Dans un système de retraite par répartition, les cotisations, versées par les actifs au titre de l'assurance vieillesse, sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités. Ce système repose donc sur une forte solidarité entre générations. Son équilibre financier dépend du rapport entre le nombre de cotisants et celui des retraités¹.

1-2. Avantages et inconvénients de système de retraite par répartition

En pratique, pour l'individu, il s'agit toujours d'épargner aujourd'hui pour percevoir demain : l'actif que je suis cotise pour l'inactif que je serai. A l'échelle de l'économie dans son ensemble, à un instant T, un système de retraite organise toujours le transfert de ressources des actifs vers les retraités :

- Le système de retraite par répartition est un système basé sur la solidarité intergénérationnelle
- Le financement des retraites est assuré par des prélèvements obligatoires auprès des actifs

¹ <http://www.vie-publique.fr>

- Les retraités d'aujourd'hui leur retraite sera assurée par les actifs de demain qui finance les caisses de retraite.

Si les avantages de la répartition sont très importants, ses inconvénients ne doivent pas être sous-estimés non plus :

- La retraite par répartition dépend de la démographie ;
- Le rendement des cotisants dépend du taux de croissance de la masse salariale ;
- À la fin de chaque mois les sommes collectées sont immédiatement distribuées aux retraités.

2- Système de retraite par capitalisation

2-1- Définition de système de retraite par capitalisation

Dans un système de retraite par capitalisation, les actifs versent leurs cotisations dans un fonds, qui place les sommes au nom de chaque cotisant, et les lui restitue sous forme de rente (ou parfois de capital) au moment de la retraite².

2-2- Avantages et inconvénients de système de retraite par capitalisation

Comme le premier système de retraite, aussi le second mode de financement présente des avantages et des inconvénients.

- Le système par capitalisation basé sur la responsabilité individuelle.
- Les actifs mettent de côté une partie de leurs revenus pour leur retraite.
- Les salariés quand ils atteignent l'âge de la retraite, ils puissent dans celle-ci pour financer leur retraite.
- Les pensions sont alimentées par une épargne antérieure, et non par une redistribution des actifs vers les retraités.

Par ailleurs, pour les inconvénients, on peut citer :

- Le rendement des cotisants qui conditionne le niveau des pensions futures.
- Le système par capitalisation n'est pas fondé sur la solidarité intergénérationnelle
- Tout est perdu pour les futurs retraités, si la retraite est investie totalement en actions de son entreprise.

3- Comparaison des deux modes de financement répartition et capitalisation

Les deux systèmes de retraite souvent opposés présentent les caractéristiques suivantes :

- Le système par répartition repose sur la solidarité entre génération, c'est-à-dire est un engagement social complètement différent de la capitalisation : les recettes des

² <http://www.la-retraite-en-clair.fr>

cotisations de l'année courante servent directement à financer les retraites de cette même année.

- Le système par capitalisation repose sur l'épargne individuelle des actifs placés auprès d'organismes financiers.

4- La relation entre les changements économiques et démographiques et le système de retraite

Les évolutions démographiques de grande ampleur, comme le considérable et rapide vieillissement de la population, peuvent avoir des répercussions sensibles sur les taux de rendement de l'un ou de l'autre des systèmes, dans une économie fermée, mais la distribution de ces effets entre les générations diffère beaucoup. Avec le financement par répartition, les conséquences d'une forte baisse de la fécondité touchent en premier lieu les travailleurs futurs puisqu'il faudra nécessairement majorer leurs taux de cotisation si l'on veut maintenir inchangé le rapport des pensions de retraite aux salaires du moment.

En régime de capitalisation, ces conséquences retombent d'abord sur les travailleurs actuels puisque l'épuisement futur du capital accumulé dans les périodes précédentes pèsera sensiblement sur les prix des actifs pendant un temps, faisant ainsi baisser les taux de rendement et réduisant du même coup les pensions de retraite que peuvent attendre les cotisants du moment.³

Si les taux de croissance démographique futurs sont même négatifs, déséquilibre potentiel entre l'offre et la demande d'actifs pourra abaisser encore davantage les taux de rendement dans un système fondé entièrement sur la capitalisation.

4.1. L'impact des changements démographique sur le système de retraite par répartition

Les changements démographiques qui s'opèrent actuellement et à l'avenir montrent une modification de la structure par âge de la population algérienne entraînant, avec l'augmentation continue de la fécondité⁴, Les problèmes qui se posent et se poseront davantage à l'avenir restent, le problème du chômage qui pourrait s'accroître avec l'arrivée des générations de plus en plus nombreuses sur le marché du travail, ainsi que le financement de la caisse de retraite qui éprouve déjà des difficultés financières avec l'accroissement du nombre de retraités lié au processus continu du vieillissement démographique.

³ Robert P. Hagmann et Giuseppe Nicoletti ; les effets économiques du vieillissement Démographique et ses conséquences pour le financement des retraites publiques, P (71-72).

⁴ HAFFAD Tahar, Quelques conséquences économiques et sociales de l'évolution démographique en Algérie, 2006, P.95.

Deux types de changements démographiques compromettent l'équilibre financier des régimes de retraites. Tout d'abord les mouvements des naissances ou les migrations qui affectent le volume et la structure de la population et ensuite les variables de l'espérance de vie qui se manifeste par le vieillissement de la population. Ce vieillissement démographique, contrairement au vieillissement individuel qui est biologique, prend en considération l'aspect juridique (âge légal de départ à la retraite), social (cycle de vie) et économique-productif (sortie de la marche de travail).

La sortie du marché du travail dans les sociétés traditionnelles, comme nous l'avons évoqué auparavant, survenait avec la déchéance physique, il y avait donc une coïncidence de fait entre l'âge biologique et l'âge socio-économique. Dans les sociétés modernes un écart se creuse progressivement entre vieillesse socio-économique et vieillissement biologique. Même après avoir perdu son rôle productif, « l'individu âgé reste en bonne forme physique et psychique : nous vivons plus longtemps et en bonne santé ». Il en résulte une anticipation progressive du seuil de vieillissement social et un recul important de celui de la vieillesse biologique. Ces changements démographiques résultent de l'évolution des phénomènes démographiques à savoir : la fécondité, la mortalité et la mobilité spatiale.

4.1.1. La fécondité

L'augmentation de l'indice de fécondité entraîne en général une croissance de la population et par conséquent celle de la population active. Dans le cas d'une croissance démographique continue, la population active s'accroît, et entraîne des répercussions sur les régimes de retraite en répartition. Si c'est la situation ou une diminution de la population produira des effets tout à fait inverses puisqu'avec une diminution de la population active, le taux de cotisation d'équilibre augmentera et la rentabilité financière deviendra négative.⁵

4.1.2. L'espérance de vie

De même, les variations de l'espérance de vie affectent aussi la structure de la population. En effet, l'allongement de l'espérance de vie conduit également à un déséquilibre au niveau du régime de retraite par répartition, car les retraités vivants plus longtemps seront plus nombreux dans le futur. Pour analyser les seuls effets des chocs démographiques sur l'équilibre des régimes de retraite, nous avons exclu les évolutions économiques en considérant que la croissance économique et le taux de chômage sont nuls. Il est nécessaire de

⁵HAFAD Tahar, Op-cit, pp. 65,66

les prendre en considération pour analyser l'impact des évolutions économiques sur l'équilibre des régimes de retraite.

4.2. L'incidence des évolutions économiques sur le système de retraite par répartition

4.2.1. Le chômage

Ce phénomène détermine le nombre effectif des cotisants, il est tout à fait ordinaire que le taux de chômage diminue le nombre des effectifs cotisants dont son impact sur les retraites. Autrement dit, l'augmentation du taux de chômage implique une diminution du nombre de cotisants, ce qui signifie que cette relation influe directement sur les retraités. L'équilibre financier global du système de retraite par répartition découle de l'égalité entre, d'une part, le taux moyen de cotisation de retraite, le nombre de cotisants et leur salaire moyen et, le nombre de retraités et leur pension moyenne, d'autre part.

4.2.2. La croissance économique

La croissance économique désigne la variation positive de la production de biens et de services dans une économie sur une période donnée. La croissance économique dépend de deux manières de calcul de la pension, dont il s'agit du salaire de la même période et du salaire de la précédente.

- Lorsque la pension est calculée en fonction du salaire de la même période. C'est-à-dire que les actifs et les retraités du même moment, et que la pension des retraités augmentera de même taux celui des salariés donc les retraités bénéficieront de cette augmentation par rapport aux actifs. D'autre part le taux de rentabilité augmentera.
- Lorsque la pension est calculée en fonction du salaire de la période précédente, les retraités ne bénéficieront pas de la croissance car leurs retraites n'enregistrent aucune augmentation par rapport à celle des retraités de la période précédente. En effet les retraités ne bénéficieront pas parce que le taux de cotisation est diminué, donc ce sont les actifs qui profiteront avec une augmentation de leurs revenus

5. Définition de l'analyse financière

L'analyse financière peut être définie comme une démarche, qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers (de tout le monde), ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion...), sa solvabilité (risque qu'elle présente pour les tiers, capacité à faire face à ses engagements), et enfin son patrimoine.⁶

⁶Béatrice et Francis Grandguillot ; **Analyse financière**, Lextenso édition –Paris-2008 12^{ème} édition, Pg 1

Autrement dit, l'analyse financière comprend l'ensemble des techniques et de méthodes permettant de rechercher dans quelle mesure une entreprise est assurée de maintenir l'équilibre de ces structures financières tant sur le plan à court terme, que sur le plan à moyen et à long terme, et donc de porter un jugement sur ces perspectives.⁷

Pour toutes raisons, l'entreprise doit périodiquement contrôler sa situation financière. Une chose est certaine, quelle que soit la personne et quelle que soit la fonction, le but est généralement de réaliser des bénéfices.

5.1 Définition de l'analyste financier

L'analyste financier est un spécialiste de l'analyse financière, il a pour mission de :

- Réaliser les études financières ;
- Suivre des valeurs d'un ou plusieurs secteurs économiques ;
- Prodiguer des conseils aux entreprises dans plusieurs domaines : placement, investissement, financement, etc.

5.2 Définition de la fonction financière

La fonction financière est celle qui est chargée d'analyser la situation et le fonctionnement de l'entreprise, de gérer les flux financiers liés à son activité, et de préparer et exécuter les décisions financières en matière de choix entre la détention des différents types de biens.

En matière de gestion des ressources de l'entreprise, la fonction financière privilégie trois (3) variables : la rentabilité, la solvabilité et le risque.

5.2.1 La rentabilité

La rentabilité est la capacité de l'entreprise à maintenir et à rémunérer les capitaux mis à sa disposition de façon permanente.

Toute action économique a pour objectif d'obtenir des résultats à partir des moyens mis en œuvre par l'entreprise. Une action est jugée rentable lorsque les résultats réalisés sont supérieurs aux moyens, c'est-à-dire s'il y a création d'un surplus monétaire.

5.2.2 La solvabilité

La solvabilité est la capacité de l'entreprise de pouvoir faire face à ses échéances (paiement des salariés, des fournisseurs, remboursement des dettes, etc).

Le niveau de solvabilité résulte d'une correspondance entre les entrées des fonds et les sorties des fonds.

⁷CHIHA K ; **Gestion et Stratégie Financière**, EDITIONS HOUMA- Alger- 1er édition 2005, Pg 9

5.2.3 Le risque

La notion de risque est associée à celle de danger ou d'inconvénient futur dont on n'est certain de l'occurrence, mais seulement de la probabilité de leur survenue.

5.3 L'analyse financière comme instrument de gestion

L'analyse financière est un instrument de gestion pour n'importe quelle typologie d'entreprise. Elle apporte une réponse sur le futur grâce à une étude sur un passé réel.

En effet, l'analyse financière permet au ;

- Directeur général : de prendre conscience du fonctionnement de son entreprise et donc de prendre les bonnes décisions au bon moment.
- Cadres : de connaître les résultats de leurs décisions, délimiter donc les responsabilités.
- Banques : Une banque ne prête jamais à un demandeur démuné d'un bilan financière (étude positive).
- Responsables commerciaux : peuvent avoir une réponse solide quant à la rentrée d'argent sûre.
- Epargnant : taux d'épargne rentable.⁸

6. Les objectifs de l'analyse financière

L'objet de l'analyse financière est de faire le point sur la situation financière de l'entreprise en mettant en évidence ses forces et ses faiblesses. Aussi, les orientations de l'analyse financière seront fortement influencées par les contraintes financières de l'entreprise. Elles dépendront en plus des objectifs poursuivis par l'analyste et de la position des différents utilisateurs.

La préparation de l'analyse financière consiste à collecter des informations comptables et extra comptables et à les retraiter de façon à donner une image plus fidèle de la situation financière de l'entreprise et de son activité. Les documents de base de l'analyse financière sont les états de synthèse comptables qui sont : le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires.

Toutefois, le bilan comptable et le Compte des Produits et Charges (CPC) doivent subir deux types d'opérations pour servir l'analyse : des reclassements (aux propres postes du bilan) et des retraitements (Rendre des valeurs comptables aux valeurs financière/du marché) des postes. Celles servent à adapter les documents comptables aux objectifs de l'analyste et à ses orientations.⁹

⁸LOTMAN N ; **Introduction à l'analyse financière, P15.**

⁹Pr. EI MALLOUKI et Pr. FEKKAK ; **Cours Analyse financière, 2014, pg 9.**

6.1 Les objectifs d'analyse financière

- Comment a évolué la structure financière de l'entreprise : Quelle est la structure financière de l'entreprise ? Cette structure est-elle équilibrée ? Qu'en est-il de sa capacité d'endettement ?
- Comment ont évolué les actifs de l'entreprise : l'entreprise augmente-elle, maintient-elle ou diminue-t-elle son appareil industriel et commercial ?
- Comment a évolué le cycle d'exploitation notamment en termes de délai : l'entreprise diminue-t-elle son niveau relatif de stocks ? accorde-t-elle un crédit client plus important ou plus faible ? Bénéficie-t-elle un crédit plus ou moins longs de la part des fournisseurs ?
- Comment a évolué l'activité : le chiffre d'affaires croit-il fortement, faiblement, stagne-t-il, baisse-t-il ? Quel a été le rythme de croissance ? Est-elle supérieure à celle du secteur de l'entreprise.
- Et surtout comment a évolué la rentabilité : les rentabilités économiques et financières sont-elles satisfaisantes ? Les moyens employés sont-ils en conformité avec les résultats obtenus ? Qu'en est-il des charges d'exploitation, croissent-elles plus ou moins vite que l'activité ? Quels sont les risques encourus ? Y a-t-il un risque prononcé ou non de connaître une défaillance ?

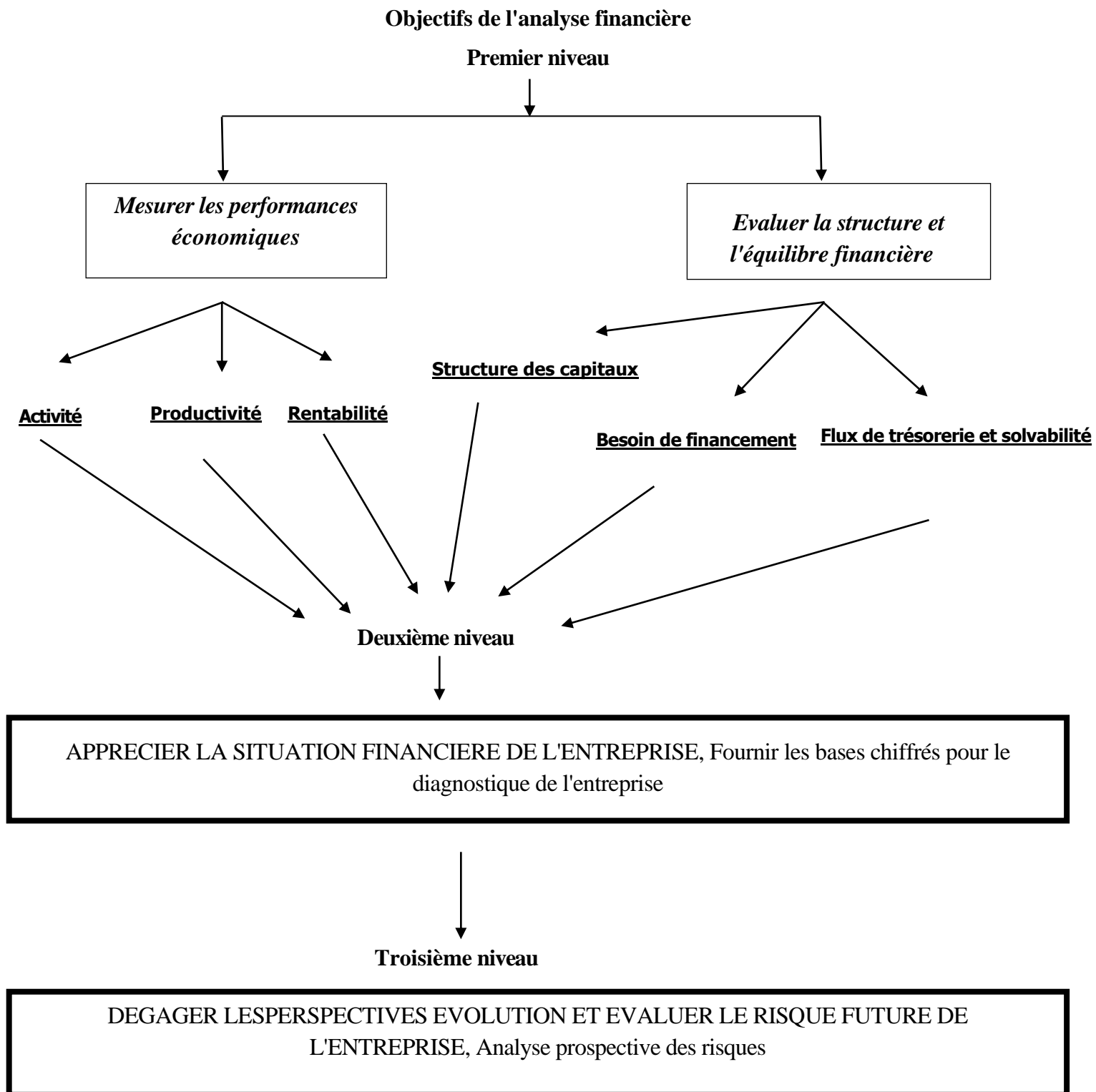
En résumé, l'analyse financière répond à plusieurs objectifs à savoir :

- Etablir un diagnostic sur la situation patrimoniale de l'entreprise (étude du bilan) et sur l'efficacité de sa gestion (étude du compte de résultat) ;
- Comprendre le comportement économique et financière des entreprises et prévoir l'évolution de leur structure financière dans le temps ;
- Détecter les points forts et les points faibles qui caractérisent l'activité de l'entreprise, et aider à la prise de décisions.

Chapitre II : Les méthodes du mode de financement des retraites

Nous pouvons résumer ces objectifs dans le schéma suivant :

Figure N°01 : Objectifs de l'analyse financière



Source : Pr. EL MALLOUKI et Pr. FEKKAK, cours Analyse financière 2014 Pg 12

7. L'analyse financière ; outil d'aide à la prise de décision

La vie d'une entreprise est marquée par des nombreuses décisions, ces dernières sont prises jour, depuis la création d'une entreprise jusqu'à sa mort.

Le développement d'une entreprise dépend des décisions prises par ces dirigeants. Ces derniers ne peuvent pas procéder à la prise de décision sans avoir étudié en profondeur et analyser la situation de l'entreprise en question.

C'est grâce à l'analyse financière que les dirigeants/décideurs se disposent d'une image portant sur la situation financière de l'entreprise qu'ils peuvent utiliser comme un guide vers leurs choix des décisions à prendre.

7.1 Notion de décision

Nous pouvons définir la décision comme étant un acte par laquelle un ou plusieurs décideurs opèrent un choix entre plusieurs options permettant d'apporter une solution satisfaisante à un problème donné. La prise de décision intervient à différents niveaux et à une façon diverse :

- Elle peut concerner le choix d'une option stratégique ou d'une orientation ou bien de définir les conditions de résolution d'un problème ou d'une difficulté ;
- Elle peut être faite dans des conditions de sécurité ou dans des situations d'urgence ;
- Elle peut avoir un impact à court, moyen ou à long terme ;
- Elle peut entraîner des conséquences plus ou moins positives sur l'organisation.

La prise de décision est un acte de gestion dont l'application d'une méthode comptable, ou la définition d'une stratégie client relève de ces actes de gestion. A une décision, peuvent correspondre plusieurs actes de gestion qui matérialiseront l'action envisagée pour atteindre l'objectif visé.

Ainsi, le processus décisionnel doit permettre de définir et de lancer les actions pertinentes et efficaces pour atteindre un ou plusieurs objectifs.¹⁰

7.1.1 Niveaux de prise de décision

Selon Igor Ansoff, on peut distinguer les décisions stratégiques, tactiques et opérationnelles.

7.1.1.1 La décision stratégique

Elle concerne les relations de l'entreprise avec le milieu. Cette décision porte essentiellement sur les choix de marché et de produits afin d'obtenir adaptation de la firme à

¹⁰MOLLARD Dominique ; **Systèmes décisionnels et pilotage de la performance**, Edition LAVOISIER, Paris, 2006.

son milieu. Les décisions stratégiques sont prises par le haut niveau hiérarchique en l'occurrence la direction générale.

7.1.1.2 La décision tactique

Elle est relative à la gestion des ressources, à savoir : l'acquisition, l'organisation et le développement des ressources. C'est une décision à moyen terme.

7.1.1.3 La décision opérationnelle

Elle porte sur l'exploitation courante, elle a pour objet de rendre le processus de transformation des ressources des plus efficace possible. Elle est prise au niveau opérationnel.¹¹

7.2 Les typologies de décisions

Les décisions d'investissement et de financement constituent en fait, des décisions très importantes qui doivent être prises dans le cadre d'une politique générale puis financière. Il existe encore les décisions liées à l'exploitation qui engagent l'entreprise sur une courte période.

7.2.1 Décision d'investissement

L'investissement pour une entreprise consiste à engager durablement des capitaux pour l'acquisition des biens durable ; une machine plus performante, par exemple, afin d'améliorer sa production, de se développer et de maintenir sa position concurrentielle sur le marché.

L'investissement présente un élément essentiel de la croissance, il permet de faciliter le travail et augmenter sa rentabilité. « ces décisions d'investissement sont chronologiquement les premières décisions stratégiques à prendre, puisque ce sont celles qui déterminent les financements nécessaires et les risques auxquels l'entreprise aura à faire face. Leur pertinence dépend de la capacité de l'entreprise à bien définir sa politique de croissance (choix entre investissement de modernisation, de maintenance ou d'expansion) et à bien prévoir les flux qui risquent d'être générés par le projet ».¹²

7.2.2 Décision de financement

Par le financement, il faut entendre l'ensemble des ressources financières, tant internes que externes, dont dispose ou à la disposition de l'entreprise, lui conférant les moyens d'action nécessaires pour réaliser son activité et financer ces investissements.

¹¹HOUNOUNOU ALBERIC ; **100 fiches pour comprendre l'organisation et la gestion de l'entreprise**, Edition Bréal, paris, 2005.

¹²HACHICHA Amel ; **Cours choix d'investissement et de financement**, Ecole Nationale d'Administration, Tunis, 2013, **P1**.

Les décisions d'investissement, par les besoins et les ressources qu'elles induisent, entraînent à leur tour, des choix concernant la politique financière de l'entreprise.

« La décision de financement est étroitement liée à la décision d'investissement. Elle permet de reprendre en compte les interrogations sur la manière dont les fonds seront recueillis pour financer les projets d'investissement jugés rentables ». ¹³

Parmi les sources de financement, nous pouvons citer : le financement par les fonds propres, financement par les quasi-fonds-propres ou encore le financement par l'endettement.

7.2.3 Décisions liées à l'exploitation

Ce sont des décisions à court terme. Elles permettent le fonctionnement de l'activité courante de l'entreprise. ¹⁴

7.2.3.1 La gestion de stocks

Pour assurer son fonctionnement normal, toute entreprise doit avoir un stock pour faire face, soit à la demande de la clientèle, soit pour des fins de production. Mais la détention de stock implique des coûts pour l'entreprise, ce qui rend ainsi nécessaire une gestion efficace et rationnelle de ses stocks afin de limiter les coûts. De ce fait, l'entreprise doit réduire ses stocks en proposant des prix attractifs aux consommateurs, comme elle peut également décider de produire en fonction de la demande.

7.2.3.2 La gestion de créances

Elle consiste à réduire les délais de paiement accordés aux clients par la mise en place d'une politique de crédit qui repose sur des procédures financières visant à accélérer les règlements des clients, en demandant des acomptes à la commande. Il ne cependant, pas facile, pour des raisons commerciales, de demander un paiement immédiat, à moins de proposer un taux d'escompte (une remise pour paiement en comptant) particulièrement attractif, mais potentiellement coûteux pour la société.

7.2.3.3 Le rallongement des délais de remboursement des fournisseurs

Il est souvent le fruit d'une négociation entre les différents partenaires. Il dépend du poids économique de la société vis-à-vis de ses fournisseurs.

7.3 L'importance de l'analyse financière dans la prise de décision

L'importance de l'analyse financière dans la prise de décisions s'explique par le caractère indissociable de la décision et de financement de la décision.

¹³GARDES Nathalie ; **Cours la décision de financement**, 2006, P1

¹⁴ETIENNE G, Harb, VERYZHHENKO Iryna, MASSET Astrid MURAT Philippe ; **Finance**, édition DUNOD, 2014, P71

De ce fait, les preneurs de décision, avant d'opter pour quelque décision, doivent analyser leurs entreprises afin de déterminer la possibilité ou non de financer la décision.

Nous pouvons citer à titre d'exemple :

- Pour réaliser un investissement, il y a lieu de savoir si l'entreprise possède les ressources financières nécessaires pour financer cet investissement ;
- Décider d'accepter ou de refuser d'accorder un crédit revient à savoir si l'entreprise pourra faire face à ces engagements, c'est-à-dire, à rembourser ses dettes à l'échéance.

L'importance de l'analyse financière réside dans son objet même. L'analyse interne a pour objet d'étudier la situation financière de l'entreprise, effectuée par le service financier, connaissant bien la réalité de l'entreprise, elle fournit des renseignements précieux pour bien fonder des décisions prises au niveau de l'entreprise.

De même aussi pour les analystes externes, l'analyse leur permet de rationaliser les décisions qui s'imposent à eux. Quelle que soit la qualité de celui qui a procédé à l'analyse financière, l'analyste ou celui qui en a donné l'ordre, est toujours amené à prendre des décisions à savoir ;

- Décisions de gestion d'une entreprise telle que les investissements ;
- Décisions sur opérations sur titres tel que la cession ou achat des titres ;
- Décision d'accorder ou de refuser un crédit à l'initiative des banques et des établissements financiers ;
- Décisions d'acquisition d'une entreprise, etc.

Les décisions d'investissement, de financement et des décisions liées à l'exploitation constituent les principales décisions à prendre pour une entreprise en termes de croissance, de développement, d'augmentation de rentabilité et du maintien de position concurrentielle sur le marché. C'est dans ce cadre qu'intervient l'analyse financière pour orienter les décideurs vers le bon choix.¹⁵

8- La méthodologie de l'analyse financière

L'analyse financière est fondée sur l'information contenue dans les différents comptes du bilan, du compte des produits et des charges et de l'état des informations complémentaires, et bien évidemment l'ensemble des informations internes et externes qui ont une relation avec l'entreprise, son personnel, ses dirigeants et qui ont une influence directe ou indirecte sur elle-

¹⁵FETTY Alessandrine Asmina ; **contribution à l'amélioration de la prise de décision par l'analyse financière**, cas de l'imprimerie BOB, mémoire de maîtrise en gestion : Finance et comptabilité, Université d'Antananarivo, faculté du droit, d'économie, de gestion et sociologie, 2007, **P34**.

ci. Les objectifs de l'analyse financière varient en fonction des différents utilisateurs ; c'est ainsi qu'on distingue couramment l'analyse financière interne, effectuée à l'intérieur de l'entreprise, de l'analyse financière externe faite par les analystes extérieurs à l'entreprise. Le compte de résultat et le tableau des soldes intermédiaires de gestion permettent d'analyser les principaux indicateurs de l'activité de l'entreprise, de dégager les soldes et de calculer les agrégats représentatifs de sa rentabilité.¹⁶

L'analyse des bilans de l'entreprise permet ; la détermination de l'affectation des résultats, qui traduit la politique de distribution des dividendes ainsi que l'appréciation de l'équilibre financier de l'entreprise.

8.1 La méthode statique

Cette méthode s'appuie principalement sur l'étude du bilan. Elle permet d'analyser la situation financière, la solvabilité et, mais de manière incomplète, la rentabilité de l'entreprise. Elle permet également de mettre en évidence les incidences de la structure financière sur la solvabilité et la rentabilité. L'analyse statique forme le noyau classique de l'analyse financière.

8.2 La méthode comparative

C'est une méthode par des ratios, Un ratio est un rapport entre deux postes ou groupes de postes du bilan et/ou du tableau des soldes caractéristiques de gestion.

L'analyse par les ratios permet de mesurer la rentabilité globale de l'entreprise et d'identifier les sources de cette rentabilité. Elle permet également de mesurer des caractéristiques de la firme aussi importantes que l'intensité capitalistique, l'indépendance financière, la rotation des stocks, la productivité, etc. Elle permet enfin de pratiquer des études comparatives soit dans le temps (quelle est l'évolution de la rentabilité ? L'indépendance financière a-t-elle été préservée, détériorée, renforcée au cours des 3 années passées...) Soit par rapport aux entreprises du même secteur (le taux de productivité de la main d'œuvre de l'entreprise est-il au-dessus ou en dessous de la valeur moyenne du secteur ?).

8.3. L'analyse par les flux

L'analyse par les flux financiers, encore appelée analyse dynamique ou analyse différentielle, est souvent complexe mais elle est extrêmement importante en ce sens qu'elle étudie les flux animant l'entreprise. Elle permet de retracer le parcours financier d'une entreprise en s'attachant à l'équilibre entre les emplois et les ressources à long, à moyen et à court terme. L'analyse par les flux ainsi amener à une compréhension historique des

¹⁶ CHERKAOUI Mounia, **Op.cit.**, p.62.

Tableau N° 1 : Le fonctionnel retraité

Actif	M	Passif	M
-Actif immobilisé net		-Capitaux permanent <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capitaux propres ▪ Dattes à LMT 	
-Actif circulant hors trésorerie		-Dattes à cours terme (hors trésorerie)	
-Trésorerie actif		Trésorerie passif	

Source : GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, « Analyse financière ; Les outils du diagnostic financier à partir des documents comptables établis conformément en 2008 », Lextenso éditions-Paris-2008.

- **La 3^{ème}, étape :** Elle présente, en justifiant le cas échéant les calculs, les ratios les plus significatifs concernant la structure financière, la liquidité, l'activité et la rentabilité.
- **La 4^{ème}, étape :** C'est la plus importante, est l'analyse financière proprement dite. Il s'agit de commenter l'évolution des ratios (pourquoi cette variation ? Est-ce favorable ou défavorable ?

Dans ce dernier cas, que peut-on faire ? ...) Et ceci ratio par ratio ou par bloc de ratios. Cette étape doit mener à un jugement de valeur ou à une appréciation de la situation financière de l'entreprise (ses forces et les faiblesses).

Nous avons essayé dans cette section, d'aborder les concepts de base de l'analyse financière, telle que sa définition, ses objectifs et les étapes à suivre pour procéder à son effectuation.

Dans la section suivante, nous allons présenter les techniques de l'analyse financière par la méthode des ratios après avoir présenté l'analyse d'équilibre financier.

Section 2 : Analyse de la structure financière de l'entreprise

L'analyse statique s'appuie sur un bilan financier, la mise en évidence de fonds de roulement, de besoin en fonds de roulement, et de la trésorerie grâce à la ventilation des éléments d'actifs et de passifs. La méthode des ratios est un outil permettant d'apprécier la situation économique et financière de l'entreprise, d'effectuer et d'enrichir les études comparatives entre deux ou plusieurs secteurs de même activité. Cette section est réservée pour la présentation de l'analyse financière par la méthode des ratios dont nous étudierons les types des ratios, comment les calculer ainsi que la signification du résultat final (le ratio lui-même). Mais avant de procéder à l'étude des ratios financiers il est important d'étudier en avant les indicateurs de l'équilibre financier.

1. Les indicateurs des équilibres financiers

L'analyse de l'équilibre financier de l'entreprise permet de porter un jugement sur la santé financière de cette dernière. Elles sont étudiées à partir du bilan retraité. Il s'appuie sur le fonds de roulement net, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette

1.1 Le fonds de roulement (FR)

Le Fonds de roulement (FR) est défini comme « la part des ressources stables consacrée au financement de l'actif circulant, après financement total des emplois stables¹⁷ ». Il témoigne la prudence de l'agence en matière de financement des immobilisations. L'intérêt qui présente le fonds de roulement est d'avoir une signification à l'égard de la solvabilité future. Cependant, il existe deux méthodes pour calculer le fonds de roulement : la méthode de haut du bilan et la méthode de bas du bilan.

1.1.1. La méthode de haut du bilan

Le fonds de roulement est la différence entre les capitaux permanents et les actifs immobilisés dont la formule de calcul est la suivante :

$$\text{FR} = \text{Capitaux permanents} - \text{Actifs immobilisés}$$

1.1.2. La méthode de bas du bilan

Le fonds de roulement est la marge de sécurité constituée par l'excédent des capitaux circulants sur les dettes à court terme.

$$\text{Ainsi : FR} = \text{Actifs circulants} - \text{Dettes à court terme}$$

¹⁷ PAULINE Able, « L'importance de diagnostic financier d'une entreprise », pg 14

Il se présente sous forme de trois situations :

- $FR = 0$; suppose la situation d'équilibre financière optimale (cas rare) ;
- $FR > 0$; suppose existence d'une marge de sécurité financière générée par l'excédent de financement à long et à moyen terme ;
- $FR < 0$; suppose l'insuffisance de financement à long et moyen terme et le recours important au financement à court terme.

Le fonds de roulement est limité dans le sens d'une possibilité qu'il existe des entreprises avec des fonds de roulement négatifs, c'est-à-dire en finançant une partie de leurs actifs immobilisés avec des crédits à court terme. En effet, ces crédits sont constamment renouvelés et peuvent être assimilé à des ressources durables. En définitive, la notion des ressources stables devient difficile à cerner, ce qui a pour effet de créer une incertitude sur la notion de fonds de roulement.

Un autre indicateur de l'équilibre financier à court terme est le Besoin en Fonds de Roulement (BFR).

1.2 Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement peut être défini comme étant « un besoin de financement d'exploitation qu'une entreprise souhaite couvrir par les ressources durables¹⁸ » Il reflète donc, la capacité d'une entreprise à générer des ressources nécessaires au financement de son cycle d'exploitation sans devoir recourir au financement externe.

Donc, on aura ;

- **$BFR = Stocks + Créances - Fournisseurs$**
- **$BFR = actifs circulants (hors disponibilités) - passif circulants$**
- **$BFR = (valeurs d'exploitation + valeurs réalisables) - Dettes à Court Terme (hors dettes Financières et Concours bancaires)$**

Il s'interprète sur les hypothèses suivantes ;

- $BFR > 0$: dans cette situation, l'entreprise a un BFR positif, il se traduit par un manque des ressources circulant vis-à-vis des besoins circulants ;
- $BFR < 0$: dans cette situation, l'entreprise a un BFR négatif, le passif circulant supérieur à l'actif circulant, nous constatons que les ressources d'exploitation financent les actifs circulants (besoin d'exploitation) ;
- $BFR = 0$: cette situation exprime un équilibre immédiat pour l'entreprise, car le besoin d'exploitation égale aux ressources d'exploitation.

¹⁸ GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, « **Analyse financière ; Les outils du diagnostic financier à partir des documents comptables établis conformément en 2008** », Lextenso éditions-Paris-2008.

Le BFR peut décomposer en deux agrégats : le BFR d'exploitation lorsqu'il concerne le cycle d'exploitation et en BFR hors exploitation lorsqu'il ne reflète pas l'activité normale de l'entreprise, dans ce dernier cas, il est calculé à partir des éléments situés dans le bas du bilan fonctionnel.

Ainsi : $BFRHE = \text{Actifs circulants hors exploitation} - \text{Passifs circulants hors exploitation}$

Après avoir exposé les deux indicateurs d'équilibre qui sont le FR et le BFR, nous allons maintenant aborder un autre indicateur d'équilibre qui est la trésorerie.

1.3 La trésorerie

Elle est une notion cruciale dans l'analyse financière de l'entreprise, elle peut être défini comme le montant des disponibilités à vue ou facilement mobilisable que possède l'entreprise, de manière à pouvoir couvrir les dettes qui arrivent à échéance.

Elle correspond à la différence entre les besoins et ressources de financement de l'entreprise. Les besoins de financement peuvent être évalués à l'aide de Besoin en Fonds de roulement (BFR) alors que les ressources disponibles de l'entreprise pour financer ses besoins est le Fonds de Roulement (FR).

La trésorerie est calculée par la formule ;

$$\mathbf{T = FR - BFR}$$

La trésorerie représente ainsi l'ensemble des disponibilités qui permettent de financer les dépenses à court terme. Dans ce cas, la trésorerie se calcule en faisant différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive.

$$\mathbf{T = \text{trésorerie active} - \text{trésorerie passive}}$$

Les fluctuations de FR et BFR donne naissance à trois situations essentielles de la trésorerie à savoir ;

- **Trésorerie positive : $FR > BFR$** : elle correspond à la situation dans laquelle le FR est suffisamment élevé pour assurer non seulement le financement stable de cycle d'exploitation mais également une aisance de trésorerie qui permet de détenir la valeur disponible ou d'effectuer des placements ;
- **Trésorerie négative : $FR < BFR$** : si la trésorerie est négative, elle signifie que le BFR ne peut être entièrement financé par des ressources à long et à moyen terme ;
- **Trésorerie nulle : $FR = BFR$** : cette situation présente un caractère fortuit et nécessairement passager.

Après l'étude de ces différentes situations que peut prendre les indicateurs d'équilibre financier, le dirigeant est censé d'être prudent dans sa gestion pour réaliser son équilibre.

Plusieurs auteurs du domaine de l'analyse financière tester que seul l'analyse fondée sur les indicateurs d'équilibre est insuffisant pour porter un jugement définitif sur la santé financière d'une entreprise, ainsi, préconisent-ils à la deuxième approche de l'analyse financière, celle des ratios. Ces ratios feront l'objet de la partie suivante de l'analyse d'équilibre financière.

2. L'analyse financière par la méthode des ratios

La comparaison de certains postes ou de certaines masses du bilan d'une entreprise avec d'autres éléments de cette même entité amène à déterminer un rapport appelé ratio.

Donc, la ration¹⁹ est un rapport entre deux grandeurs caractérisant la situation financière, le potentiel de l'activité de l'entreprise.

L'exploitation du résultat ainsi obtenu permet de faciliter la tâche de l'analyste financier.

Le rapport entre les différentes masses servira de base à l'étude critique. Le ratio peut être examiné au travers de son évolution sur plusieurs années afin de déterminer la tendance et le choix fait par l'entreprise.

2.1 Type de ratios financiers

Les ratios financiers sont utilisés pour évaluer la rentabilité, la structure financière, la trésorerie et une activité d'une entreprise. Ces outils sont notamment utilisés dans la phase d'évaluation menée avant de racheter une entreprise ou pour comparer ses performances avec les autres entreprises de même secteur. Compte tenu de la multitude des ratios financiers existant, il est nécessaire de sélectionner les plus pertinents en fonction de l'agence de votre activité. Une fois calculés, les ratios financiers permettent d'obtenir des informations simples à analyser qui permettront de détecter facilement les points forts et les points faibles de l'entreprise. Généralement il existe plusieurs typologies des ratios financiers :

2.1.1 Les ratios de rentabilité

Ils intéressent plutôt l'analyste interne (dirigeant ou directeur financier). Quand l'analyste extérieur se contentera de vérifier que telle entreprise est régulièrement bénéficiaire, le dirigeant, lui, cherchera à faire en sorte qu'elle le soit encore plus. Il examinera donc de plus près deux ou trois ratios particulièrement pertinents (ratio de valeur

¹⁹ ChihaKhemisi, **Gestion et Stratégie financière**, éditions houma, alger-1^{er} édition 2005 P 40

ajoutée, Excédent Brut d'Exploitation (EBE), Capacité d'Autofinancement (CAF...) et essaiera de mettre en œuvre des mesures propres à les améliorer.

2.1.2 Les ratios de structure

Ils sont des ratios qui vont s'intéresser exclusivement au poids relatif et à l'équilibre entre celle des grandes masses du bilan, avec une préoccupation majeure : l'entreprise peut-elle faire face durablement à ces engagements ? C'est la seule expression de sa capacité de survie²⁰. Et comme la survie est tout de même l'objectif premier de l'entreprise, beaucoup d'analystes (à commencer par les banquiers, qui sont les plus redoutables...) surpondèrent ces ratios de structures par rapport à ceux de rentabilité ou d'activité. Ils mesurent la solidité de la charpente du bilan. Nous y trouvons le BFR, et le FRNG.

2.1.3 Les ratios de trésorerie ou de liquidité

Le ratio de liquidité générale (current ratio²¹) est une comparaison des actifs à court terme (current assets) d'une entreprise ou d'un particulier à ces passifs à court terme. Il est un indicateur de la liquidité d'une entreprise²² et de sa capacité à rembourser ses dettes à court terme. Les ratios acceptables dépendent du secteur mais un ratio d'environ 2 est considéré comme raisonnable. Si ses dettes à court terme dépassent les actifs à court terme (C'est-à-dire le ratio est inférieur à 1), l'entreprise peut ne pas être en mesure de tenir ses engagements, tandis que si le ratio est trop élevé, il est possible que l'entreprise n'utilise pas efficacement ses actifs. Avoir un ratio de liquidité générale supérieur à 1 équivaut avoir un fonds de roulement positif.

2.1.4 Les ratios d'activité

Ils mettent en rapport des postes du bilan et des postes du compte de résultat pour analyser l'évolution de l'activité de l'entreprise. Ils prennent largement en compte le chiffre d'affaires (ou le volume de la production), premier élément de fiche d'identité d'une entreprise. Quand dans les affaires, nous évoquons le nom d'une entreprise, le premier réflex du financier, le commercial, de l'ingénieur de production et même du délégué syndical sera de demander ; « elle fait combien de chiffre ? »

Les ratios peuvent s'exprimer en pourcentage ou en valeur absolue. Les valeurs du numérateur et du dénominateur de chaque ratio doivent être homogènes.

²⁰ J.P LAHILLE. **Analyse financière 3em édition**, Dunod-Paris 2007

²¹ L'appellation anglaise de la liquidité générale.

²² Mesure d'une entreprise à rembourser ses dettes. [Fr.m.wikipedia.org](http://fr.m.wikipedia.org)

3. Formule de calcul et interprétation de ratios

Pour simplifier les écritures, la liste des principaux ratios est présentée dans les tableaux ci-après, selon la classification proposée.

3.1 Les ratios de structure

Le tableau suivant représente les ratios de structure, la formule du calcul ainsi que ses interprétations.

Tableau N°3 : Synthèse de ratios analysant la structure financière de l'entreprise

Nature	Formule	Interprétations
Financement des Emplois stable	$\frac{\text{Ressources stables}}{\text{Emplois stable}}$	Il mesure la couverture des emplois stables par les ressources stables
Autonomie Financière	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total des dettes}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à s'endetter.
Capacité de Remboursement	$\frac{\text{Dettes financières}}{\text{Capacité d'autofinancement}}$	L'endettement ne doit pas excéder 4 fois la capacité d'autofinancement.
Autofinancement	$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Valeur ajoutée}}$	Il mesure la part de valeur ajoutée consacrée à l'autofinancement.
Couverture de l'actif circulant par le FRN	$\frac{\text{Fonds de roulement net global}}{\text{Actif circulant}}$	Il indique la part du fonds de roulement net global qui finance l'actif circulant.
Evaluation du BFR	$\frac{\text{Fonds de roulement net global} \times 360}{\text{Chiffres d'affaires hors taxes}}$	Il mesure la marge de sécurité financière en nombre de jours de chiffre d'affaires
Evolution du BFRE	$\frac{\text{Besoin en fonds de roulement D'exploitation} \times 360}{\text{Chiffre d'affaires hors taxe}}$	Il mesure l'importance du besoin en fonds de roulement d'exploitation en nombres de jours de CA
Nature	Formule	Interprétations
Solvabilité générale	$\frac{\text{Total actif}}{(\text{Dettes à plus d'un an}) + (\text{dettes à moins d'un an})}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer l'ensemble de ses dettes en utilisant l'ensemble de l'actif.
Liquidité générale	$\frac{\text{Actif à moins d'un an}}{\text{Passif à moins d'un an}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant ses actifs à court terme.
Liquidité restreinte	$\frac{\text{Créances à moins d'un an} + \text{disponibilités}}{\text{Passif à moins d'un an}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant les créances et les disponibilités.
Liquidité immédiate	$\frac{\text{Disponibilités}}{\text{Passif à moins d'un an}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant les disponibilités.
Endettement à terme	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Dettes à plus d'un an}}$	Il mesure l'autonomie financière de l'entreprise.

Source : Grand Guillot Béatrice et Francis, << **Analyse financière** ; les outils du diagnostic financier à partir des documents comptables établis conformément au plan comptable à jour en 2008, **P98**

3.2. Les ratios d'activité

Le tableau suivant représente les ratios d'activité, la formule du calcul ainsi que ses interprétations.

Tableau N° 4 : Synthèse des ratios liés à l'entreprise l'activité de l'entreprise

Nature	Formule	Interprétations
Taux de croissance du cas HT	$\frac{CA_n - CA_{n-1}}{CA_{n-1}}$	L'évolution de chiffre d'affaires permet de mesurer le taux de croissance de l'entreprise
Taux de marge commercial	$\frac{\text{Marge commerciale}}{\text{Vente de marchandises hors taxes}}$	Il mesure l'évolution de la performance de l'activité commerciale de l'entreprise.
Taux de croissance de la valeur ajoutée	$\frac{VA_n - VA_{n-1}}{VA_{n-1}}$	L'évolution de la valeur ajoutée est également un indicateur de croissance
Taux d'intégration	$\frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Chiffre d'affaires hors taxes}}$	Il mesure le taux d'intégration de l'entreprise dans le processus de production ainsi que le poids de charges externes.
Partage de la valeur ajoutée (facteur travail)	$\frac{\text{Charge de personnel}}{\text{Valeur ajoutée}}$	Il mesure la part de richesse qui sert à rémunérer le travail des salariés.
Partage de la valeur Ajoutée (facteur capital)	$\frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{\text{Valeur ajoutée.}}$	Il mesure la part de richesse qui sert à rémunérer les apporteurs de capitaux et à renouveler le capital investir.
Poids de l'endettement	$\frac{\text{Charges d'intérêts}}{\text{Excédent brut d'exploitation}}$	Il mesure le poids de l'endettement de l'entreprise.
Rotation de stock (entreprise industrielle)	$\frac{\text{Stock moyen de matières premières} \times 360j}{\text{Coût d'achat des MP consommées}}$	Il mesure la durée d'écoulement des stocks. Une augmentation cette durée entraîne une augmentation de BFRE.
Durée moyenne des crédits clients	$\frac{\text{Crédits clients et comptes rattachés} + \text{encours de production} \times 360j}{\text{Chiffre d'affaires TT}}$	Il mesure la durée moyenne en jours du crédit consenti par l'entreprise à ses clients.
Durée moyenne des crédits fournisseurs	$\frac{\text{Dettes fournisseurs et comptes rattachés.} \times 360j}{\text{Consommation en provenance des Analyse financière tiers}}$	Il mesure la durée moyenne en jours du crédit obtenu par l'entreprise de la part de ses fournisseurs. Il doit être > au ratio du crédit client

Source : : Grand Guillot Béatrice et Francis, << les outils du diagnostic financier à partir des documents comptables >> établis conformément au plan comptable à jour en 2008

3.3 Les ratios de rentabilité

Le tableau suivant représente les ratios de rentabilité, la formule du calcul ainsi que ses interprétations.

Tableau N°5 : Synthèse de ratios permettant d'étudier la rentabilité de l'entreprise

Nature	Formule	Interprétation
Taux de marge brut	$\frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{\text{Chiffre d'affaires hors taxes}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à générer une rentabilité à partir de chiffre d'affaires
Taux de rentabilité financière	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Capitaux propres}}$	Il mesure l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associés
Taux de rentabilité économique	$\frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{\text{Ressources st}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par associés et les prêteurs
Taux de marge nette	$\frac{\text{Résultat de l'exercice}}{\text{Chiffre d'affaires hors taxes}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à générer un bénéfice net à partir du chiffre d'affaires.

Source : Grand Guillot Béatrice et Francis, << Analyse financière >> ; les outils du diagnostic financier à partir des documents comptables établis conformément au plan comptable à jour en 2008

Dans cette section, nous avons présenté comment effectuer l'analyse financière par la méthode des ratios en essayant de définir un ratio, d'étudier les types des ratios ainsi que les formules de calcul et l'interprétation.

Pour être significative, l'analyse en termes de ratios doit respecter un certain nombre de principes²³ :

- Les ratios utilisés doivent être peu nombreux mais assez significatifs
- Il faut les présenter de manière croissante afin de pouvoir suivre l'évolution d'une entreprise à travers un certain nombre de ratios
- Il faut éviter les jugements en valeurs absolues des ratios ou les donner une portée future très importante puisqu'ils ont été construits sur les bases de données passées.

²³ : Grand Guillot Béatrice et Francis, Analyse financière ; les outils du diagnostic financier à partir des documents comptables établis conformément au plan comptable à jour en 2008

Chapitre II : Les méthodes du mode de financement des retraites

Dans tous les cas, les ratios sont à utiliser de manière relative et doivent être comparés à des normes. Chaque ratio doit être comparé au même ratio de l'entreprise calculé sur d'autres périodes, au même ratio déterminé dans des entreprises similaires et enfin au ratio moyen de la profession ou du secteur d'activité.

Conclusion

L'analyse financière n'est pas une science exacte. Chacun raisonne en effet à partir des éléments qui lui paraissent les plus pertinents. Pour certains, se sera l'évolution de l'activité (chiffre d'affaires), pour d'autres la rentabilité, pour d'autres encore le niveau d'endettement, etc. Tout dépend de l'intérêt de ce qui s'intéresse à l'effectuer.

En général, l'analyse financière consiste en un examen approfondi des comptes d'une entreprise et de ses perspectives, afin de fournir :

- Soit une évolution de l'entreprise destinée la plupart de temps à d'actuels ou de possible futurs actionnaires ;
- Soit d'une évolution de sa seule solvabilité, afin de déterminer si l'entreprise analysée peut être une contrepartie acceptable vis-à-vis aux fournisseurs, banques, agences de notation, etc.
- Soit un diagnostic interne servant de support à des choix stratégiques concernant les modes de financement ultérieurs.

Le but de cette analyse est de fournir, à partir d'informations comptables, une vision synthétique qui fait ressortir la réalité de la situation et qui doit aider le dirigeant, l'investisseur et le prêteur dans leur prise de décision. Les aspects les plus souvent étudiés sont la profitabilité, la solvabilité et la liquidité de l'activité.

Nous allons essayer d'analyser du mode de financement à l'étude de la situation financière de la Caisse Nationale des Retraites (CNR)-Agence de Tizi-Ouzou dans le chapitre suivant pour les exercices 2019,2020 et 2021.

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

Introduction

Dans les deux chapitres précédents, nous avons pu présenter le fonctionnement du Système Algérien de retraites et les outils de l'analyse financière.

Nous avons vu que la gestion des retraites en Algérie est assurée par la Caisse Nationale des Retraites (CNR) ; un organisme de sécurité sociale créée par le décret n° : 85-223 du 20/08/1985, son statut juridique et son organisation administrative sont définis par le décret exécutif n° : 92-07 du 04/01/1992.

L'objet de ce chapitre est d'appliquer les outils de l'analyse financière à la CNR pour répondre à notre problématique : est-ce que l'analyse financière peut être adoptée par la caisse nationale des retraites pour absorber le meilleur mode de financement ?

Il est divisé en deux sections, dans la première ; nous allons présenter d'une manière générale la CNR avant de présenter l'agence d'accueil (CNR-Agence locale de T.O), et la deuxième va être consacrée pour l'étude et l'analyse des états financiers (bilan et tableau de compte de résultat) de cette agence durant les exercices 2019, 2020 et 2021.

Section 1 : Présentation de la CNR

Nous allons présenter la CNR premièrement et l'agence locale de la wilaya de Tizi-Ouzou par la suite.

1. Présentation de la CNR

La Caisse Nationale des Retraites (CNR) est un organisme de sécurité sociale créé par décret N°85-223 du 20/08/1985, son statut juridique et son organisation administrative sont définis par le décret exécutif N°92-07 du 04/01/1992.

La CNR a le même statut et la même organisation administrative et financière que les autres organismes créés par le même décret : la CNAS et la CASNOS.

Cette caisse est gérée par une direction générale résituée à Alger, sous tutelle du ministère de travail et de la sécurité sociale. Elle dispose d'une agence dans chaque wilaya, qui la représente dans toutes les activités liées à sa mission ainsi que devant les tribunaux et les autorités locales.

1.1 L'historique de la Caisse Nationale des Retraites (CNR)

Durant la période coloniale, la sécurité sociale n'existe pas pour les indigènes, ce n'est qu'après une grande lutte des travailleurs, notamment après la deuxième guerre mondiale que l'assemblée Algérienne, par une décision datée de 1949, consent à instituer un système de sécurité sociale généralisée en Algérie. C'est ainsi que les assurances sociales naissent le 01/04/50, quant au système de régime général, ne sera institué qu'à partir du 01/01/1953.

La sécurité sociale est un ensemble des administrations publiques dont l'objet est le versement de prestations sociales, à partir des cotisations provenant des assurés. Avant, il existait presque autant d'organismes de retraites que des secteurs d'activité, nous retrouvons ainsi plusieurs caisses de retraites¹, chacune gère les retraites pour un secteur d'activité donné à l'exemple :

- La CAAV : chargée de la gestion des pensionnés du régime général ;
- La CGR : chargée de la gestion des pensionnés fonctionnaires ;
- La CNMA : chargée de la gestion des pensionnés du régime agricole ;
- La CSSM : chargée de la gestion des pensionnés du secteur des mines ;
- La CAVNOS : chargée de la gestion des pensionnés non-salariés ;
- La CAPAS : chargée de la gestion des pensionnés de la SONELGAZ ;
- La Caisse de Retraite des personnels de la SNTF.

¹ CNR.TIZI OUZOU

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

Ce système est resté en vigueur longtemps après l'indépendance. Il en a résulté une disparité flagrante en ce qui concerne les avantages dont bénéficiaient les retraites de différents régimes ainsi que les conditions exigées par l'ouverture des droits, pour le motif que chaque régime appliquait sa propre législation. Ce n'est qu'en 1983 que le système de sécurité sociale en général et de retraite en particulier est bouleversé par une réforme radicale du secteur avec la parution d'un ensemble de lois sociales.

- N°83 – 11 : Assurances sociale ;
- N°83 – 12 : Retraite ;
- N°83 – 13 : Accident de travail ;
- N°83 – 14 : Cotisations ;
- N°83 – 15 : Contentieux.

Ces lois, ont eu pour objet principal l'institution d'un régime unique pour chaque risque.

C'est le cas des régimes de retraite qui sont unifiés par la loi N° 83-12 de 02/07/1983 et dont la date d'effet est fixée au 01/01/1984, à partir de cette date, le nouveau système de retraite unifié entre en vigueur.

L'unification des régimes de retraites a eu pour effet de dissoudre tous les organismes existants.

Pour la gestion de nouveau système unifié de retraite, un nouvel organisme fut structuré : c'est la Caisse Nationale des Retraites (CNR).

1.2 Les textes législatifs régissant les activités de la CNR

Il existe plusieurs textes législatifs régissant les activités de la CNR à savoir ;

- Loi N° 91-01 du 8 janvier 1991 relative à la retraite des veuves de chouhada ;
- Arrêté du 14 juin 1991 portant revalorisation des pensions, allocations et rentes de Sécurité sociale ;
- Décret législatif N° 94-05 modifiant la loi n83-12 relative à la retraite ;
- Arrêté du 7 Novembre 1994 portant revalorisation des pensions et allocation ;
- Arrêté du 19 Aout 1995 Portant revalorisation des pensions, allocations et rentes ;
- Arrêté du juin 1991 Portant revalorisation des pensions, allocations et rentes de sécurité sociale ;
- Arrêté du 15 janvier 1992 portant revalorisation des pensions, allocations et rentes de sécurité sociale ;
- Ordonnance 96-18 du 6 juillet 1996 modifiant et complétant la loi n83-12 du 2 juillet 1983 relatives à la retraite ;

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

- Arrêté du 31 Aout 1996 portant revalorisation des pensions, allocations et rentes de sécurité sociale ;
- Décret exécutif N° 96-310 du 18 septembre 1996 complétant le décret N° 85-31 de 9 février 1985 fixant les modalités d'application du titre II de la loi N° 83-12 du 2 juillet 1983 relatifs à la retraite ;
- Ordonnance n97-13 du 31 Mai 1997 modifiant et complétant la loi n83-12 correspondant au 2 juillet 1983 relative à la retraite ;
- Arrêté du 26 Aout 1997 portant revalorisation des pensions, allocations et rentes de sécurité sociale ;
- Décret exécutif n97-426 du 11 novembre 1997 fixant le montant maximum en matière de cumul de pensions d'ascendants.
- Un d'autre décrit exécutif partir de 97 à ce jour-là.

1.3 Missions et objectifs de la Caisse Nationale des Retraites (CNR)

Nous citons les missions et objectifs de la CNR comme suit.

1.3.1 Missions de la CNR

La CNR a pour principales missions de :

- Gérer les pensions et allocations de retraite, ainsi que les pensions et allocations des ayants droits ;
- Assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux du recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations de retraite ;
- Mettre en application les dispositions relatives prévues par les conventions et accords internationaux de sécurité sociale ;
- Assurer l'information des bénéficiaires donc c'est la caisse qui gère tous les aspects et éléments relatifs à la retraite du régime général en Algérie.

1.3.2 Objectifs de la CNR

La CNR a deux (02) principaux objectifs ; traitement des demandes des pensions et prise en charges des dossiers des pensions.

2. L'organisation de la CNR

L'organisation de la CNR repose sur une large décentralisation (déconcentration en réalité), puisque les agences n'ont pas la personnalité juridique et ne sont pas dotées de l'autonomie Financière.

2.1 Le conseil d'administration

C'est un organe chargé d'administrer, de contrôler et d'animer la caisse. Il est composé de 29 membres : 18 représentants des travailleurs par les organisations syndicales les plus représentatives, 9 représentants des employeurs dont 2 représentants de la fonction publique, 2 représentants du personnel de la Caisse.

2.2 Service centraux (Le Siège)

Le siège de la caisse comprend plusieurs directions à savoir :

- La direction des retraites ;
- La direction de la gestion des carrières des assurés sociaux ;
- La direction de l'informatique et de l'organisation ;
- La direction des finances ;
- La direction de l'administration générale ;
- Inspection générale.

Sous l'autorité du directeur général assisté d'un directeur général adjoint, la caisse est chargée de :

- L'organisation, la planification, la coordination et contrôler des activités des agences de wilayas ;
- La gestion des équipements et des moyens humains et matériels de la caisse ;
- La gestion du budget de la caisse ;
- Coordonner les opérations financières et de centraliser la comptabilité générale ;
- Coordonner le recouvrement des cotisations de retraite.

2.3 Agences locales

Implantées dans 48 wilayas, elles sont classées en 3 catégories :

- Agence de première catégorie
- Agence de deuxième catégorie
- Agence de troisième catégorie

2.3.1 Agences de première catégorie

Au nombre de deux (Alger et Oran) et gérant chacune au moins 60.000 pensionnés, elles comprennent 4 sous-structures coiffant les pensions, la reconstitution des carrières, les finances et l'administration générale.

2.3.2 Agences de deuxième catégorie

Elles gèrent au moins 20.000 pensionnés ; elles comprennent trois (3) sous structures chargées des pensions et reconstitution des carrières, des finances et de l'administration générale.

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

2.3.3 Agences de troisième catégorie

Au nombre de 23, elles gèrent moins de 20.000 pensionnés et elles sont structurées en deux sous structures chargées des pensions, reconstitution des carrières et des finances et de l'administration générale.

2.4 Missions des agences locales de la CNR

Ces agences sont chargées :

- D'assurer le service des pensions de retraite conformément aux lois et aux règlements en vigueur ;
- D'effectuer les opérations liées à la reconstitution de carrière des assurés sociaux, à l'instruction des demandes de pensions et à la liquidation des pensions ;
- De participer à l'élaboration du compte individuel de carrière des assurés sociaux ;
- De tenir la comptabilité, d'assurer l'exécution des opérations financières et leur coordination ;
- D'assurer la gestion courante des moyens matériels et humains de l'agence ;
- De veiller, en liaison avec les services de la caisse nationale des assurances sociales, au recouvrement des quotes-parts de cotisations affectées aux branches retraite et retraite anticipé.

3. Ressources humaines de la CNR

Les ressources humaines de la CNR au niveau national sont au nombre de 3 289 agents répartis selon la catégorie socio professionnelle, on distingue 156 cadres supérieurs (soit 5 % de la masse salariale), 506 cadres moyens (soit 15 %), 1745 agents de maîtrise (soit 53 %), 882 agents d'exécution (soit 27%). Ces données sont détaillées dans le tableau suivant : en ce qui concerne la CNR de Tizi-Ouzou

Tableau N°6 : la répartition de ressources humaines de la CNR

Catégorie Socio-Professionnelle	2021	2020	2019
Cadres Supérieurs	5	5	5
Cadres Moyens	25	26	26
Maîtrise	78	82	86
Exécution	11	11	14
Total	119	124	131

Source : CNR. TIZI OUZOU

4. Financement de la CNR

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

Le mode de financement du système découle directement de son caractère professionnel.

Les sources de financement sont donc essentiellement des cotisations à la charge des employeurs et des travailleurs. Il y a lieu de signaler que toutes tâches liées à l'affiliation et au Recouvrement sont assurées actuellement, par la CNAS.

La répartition des cotisations est détaillée dans le tableau suivant ;

Tableau N° 7 : La répartition des cotisations selon les risque au 1^{er} janvier 2022

Branches	Employeurs	Travailleurs	(Ouvres sociales)	Total
Assurances sociales (maladie, Maternité, invalidité et décès)	11.50%	1.50%		13%
Accidents du travail et maladie professionnelles	1.25%			1.25%
Retraite	11.50%	6.75%	0.50%	18.75%
Retraite anticipée	0.25%	0.25%		0.50%
Fonds national de logement sociales (FNLS)			0.50%	0.50%
Assurances chômage	1%	0.50%		1.50%
Total	26%	9%	0.50%	35%

Source : CNR-agence de TO

Le tableau ci-dessus montre comment sont partagés les cotisations sociales prélevés des salaires, les cotisations provenant des employeurs et celles des œuvres sociaux, entre les caisses d'assurances sociales. Une agence de la CNR reçoit alors, un montant égal à 18,75% de la part des cotisations recouvre par la CNAS comme sa -recette afin de gérer ses activités. (assurer les prestations et charges liées au fonctionnement de l'agence).

Le financement des immobilisations des agences ainsi que leurs déséquilibres sont assurés par le trésor public. Il y a aussi les recettes provenant des rachats des pensions des moudjahid et les pénalités de retard pour les employeurs qui dépassent les délais de versement des cotisations sociales. Une autre forme de financement des agences de la caisse est le recouvrement des allocations familiales payées aux retraités relevant de la fonction publique.

5. Présentation de la CNR Agence Locale de Tizi-Ouzou

Afin d'assurer ses missions et objectifs, la CNR au niveau de la wilaya de T.O est représentée par une agence locale située au Bd Krim-Belkacem Nouvelle ville, T.O.

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

Cette agence s'occupe des activités Suivantes ;

- Gérer les pensions et allocations de retraite, ainsi que les pensions et allocation des ayant-droit ;
- Gérer jusqu'à extinction des droits, les pensions et allocations servies au titre de législation antérieure au 1^{er} janvier 1984 ;
- Assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux de recouvrement des cotisations destinée au financement des prestations de retraite ;
- Mettre en application les dispositions relatives prévues par les conventions et accords Internationaux des sécurités sociales ;
- Assurer l'information des bénéficiaires et des employeurs ;
- Gérer le fonds d'aides et de secours en application de l'article 52 de la loi N° : 83-12 du 02 Juillet 1983 relative à la retraite.

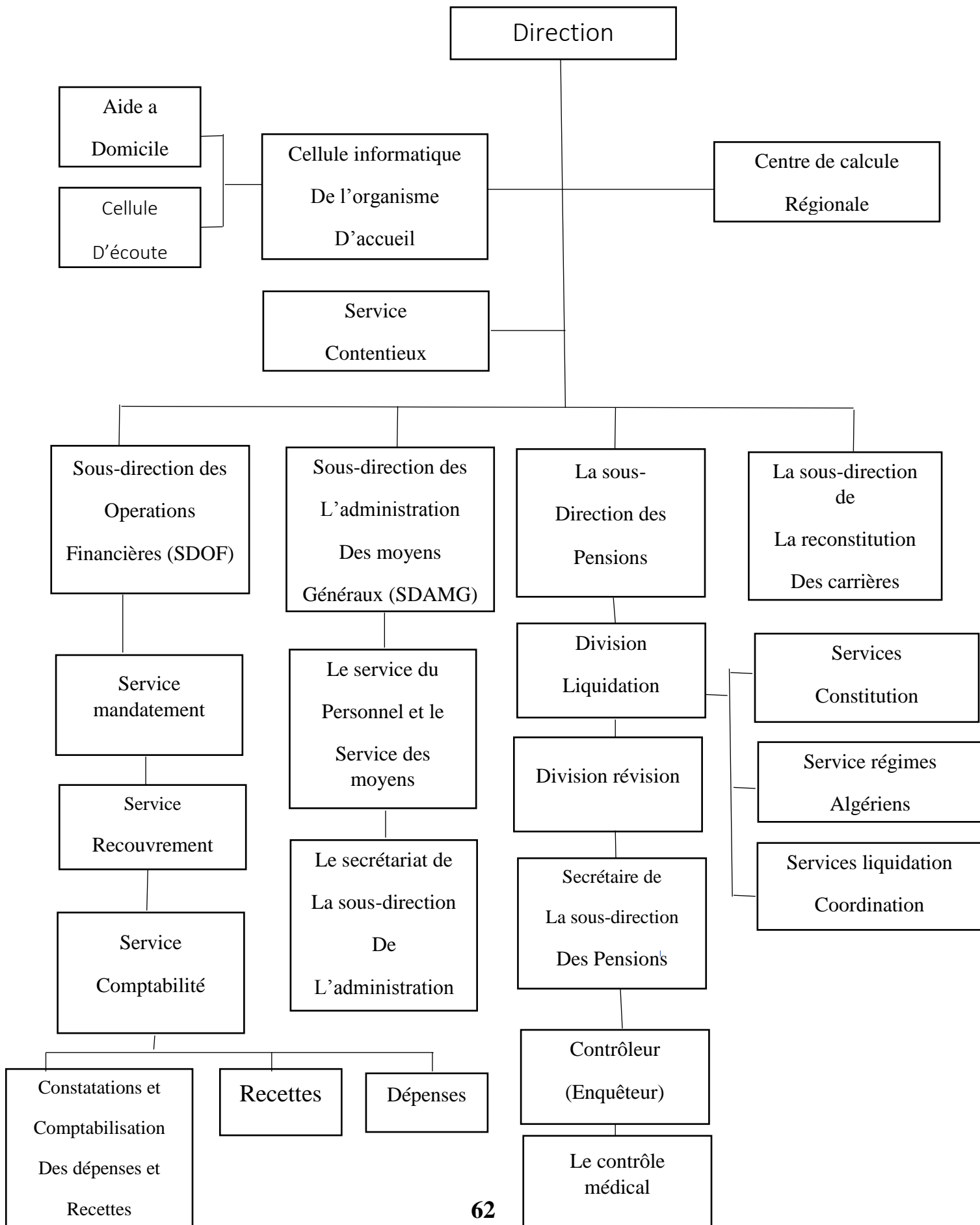
5.1 Structure Organisationnelle de la CNR-Agence de T.O

L'agence de T.O est administrée par un directeur, un service personnel, et d'un secrétariat de direction qui lui sont directement rattachés. Il dispose aussi de quatre (04) sous-directions :

- Sous-Direction de l'Administration des Moyens Généraux (SDAMG) ;
- Sous-Direction des pensions (SDP).
- Sous-Direction des Opérations financières (SDOF).
- Sous-direction de la Reconstitution des Carrière (SDRC). Chaque sous-direction dirige un certain nombre de services et a une secrétaire qui l'aide. Les services attachés aux sous directions sont présentés dans l'organigramme de l'agence ci-après :

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

Figure N°02 : organigrammes de la CNR Tizi-Ouzou

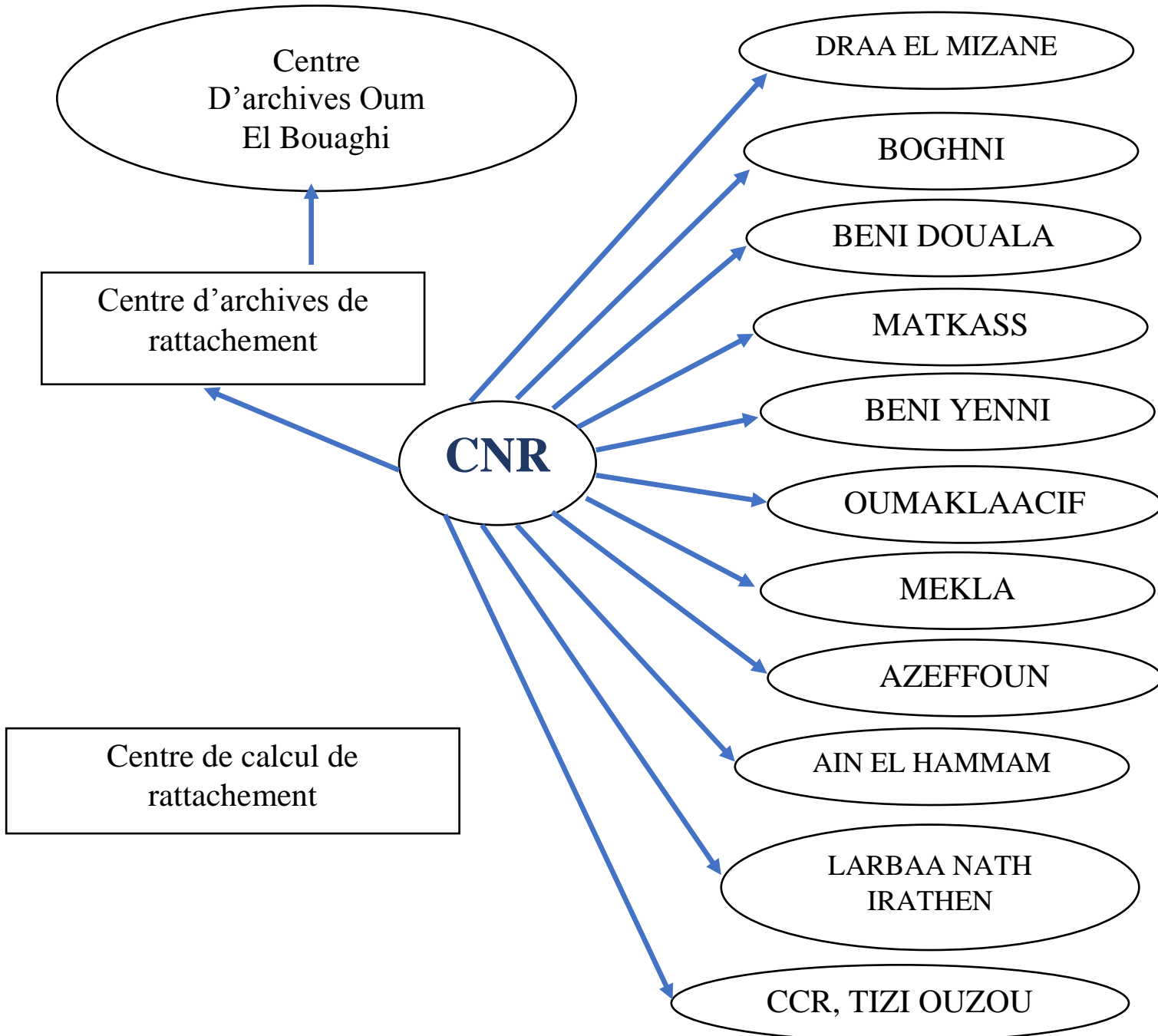


Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

5.2 Les antennes de l'agence de Tizi-Ouzou

Afin de se rapprocher auprès des assurés, l'agence a onze (11) centres d'accueils, Un (1) centre d'archives de rattachement et un (1) centre de calcul et de rattachement. Se présentent ces dernières dans le schéma suivant :

Figure N°03 : Les antennes de l'agence de Tizi-Ouzou



Source : données de la CNR TIZI OUZOU

6. Service contentieux

Le service contentieux est rattaché directement à la direction. Il s'occupe de tous les Litiges qui peuvent survenir entre la caisse et les employeurs ou les retraités d'une façon générale :

- Contentieux du recouvrement avec les employeurs ;
- Contentieux des retraites avec les assurés ;
- Eventuellement contentieux avec les tiers.

Le service contentieux s'est caractérisé par la prise en charge des affaires engagées par les retraites devant les instances judiciaires particulièrement non satisfaits des droits qui leur sont attribués, et les affaires où la CNR a été mise en cause.

Le service est également chargé du secrétariat de la commission de recours préalable de la wilaya, et s'assure que les textes sont sagement appliqués par les sévices de la caisse.

A Tizi-Ouzou, le secrétariat du comité de liaison (organe décentralisé du conseil D'administration) est assuré au niveau du service contentieux.

7. Centre de Calcul Régional (CCR)

Le CCR est une structure régionale chargée d'assister les agences CNR en matière de travaux Informatiques.

7.1 Mission de CCR

Le CCR a pour mission de :

- Tirage mensuel des mandats cartes et des bordereaux de virement CCP relatifs aux paiements des retraites (pensionnés) ;
- Tirages des notifications de revalorisation périodique des retraites.
- Installation et mise en application de nouveaux programmes et logiciels et émanant de la sous-direction de l'informatique.
- Veiller en bon fonctionnement de l'outil informatique, système d'exploitation et réseau dans les agences relevant du CCR.

Le CCR de Tizi-Ouzou a pour mission d'assister 04 agences suivantes : Tizi-Ouzou, Bouira, Boumerdes et Bejaia.

Après avoir reçu l'information sur les supports informatiques (disquette), le CCR a la mission de traiter cette information de 04 agences (Tizi-Ouzou, Boumerdes, Bouira et Bejaia) et faire renvoyer l'information pour l'agence correspondante².

² Donnée par la CNR de Tizi-Ouzou

8. Cellule informatique de l'organisme d'accueil

La CNR comporte un service informatique qui gère les tâches informatiques de l'agence et l'échéance du mois, il se compose de deux ingénieurs.

L'outil informatique est réparti dans plusieurs services de l'organisme.

8.1 Aide à domicile

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'humanisation des relations avec les retraités, la CNR, en collaboration avec les services du ministère du travail et de la sécurité sociale, a lancé depuis le 2^{ème} semestre de l'année 2003 en direction de certaines catégories de retraités (notamment invalides et handicapés dépendants), une action dite d'aide et d'assistance à domicile.

Cette action consiste à soulager les retraités des contraintes qu'ils rencontrent dans l'accomplissement d'un certain nombre d'actes touchant leur vie quotidienne notamment ceux en relation avec les services publics. L'assistante sociale a pour mission :

- D'effectuer des visites aux domiciles des retraités âgés et malades,
- Assurer un entretien avec cette population,
- Identifier leurs problèmes et cerner la nature des besoins exprimés,
- Orienter, conseiller et informer le retraité et son entourage sur les différents services auxquelles ils peuvent recourir,
- Accompagner administrativement les retraités en difficulté, en vue de l'obtention de leurs droits en matière d'avantage sociaux. (Par ailleurs, dans le cadre du rapprochement de l'institution de retraite de ses bénéficiaires, il a été procédé à l'ouverture de centres d'accueil, d'information et d'orientation En direction des retraités au niveau des grands centres urbains et des zones éloignées de Certaines.

8.2 Cellules d'écoute

Une cellule d'écoute et de communication est mise en place dans chaque agence C.N.R De wilaya dans le but de la prise en charge des doléances des assurés sociaux (actifs et Retraités).

8.2.1 Objectifs de cellules d'écoute

Les objectifs de ces cellules d'écoute tels qu'ils sont définis par le ministère du travail et De la sécurité sociale consistent en la satisfaction des usagers par : La contribution à l'amélioration de la qualité des prestations servies au niveau des structures du secteur ;

- L'humanisation des rapports du service public avec le citoyen ;
- La restauration de la confiance entre le citoyen et les institutions publiques.

8.2.2 Missions de la cellule d'écoute

Ces missions sont :

- Accueillir les usagers, les écouter et de prendre en charge leurs doléances ;
- Orienter les usagers, les accompagner dans leurs démarches ;
- Les informer de leurs droits, leurs obligations ;
- Transmettre à la cellule d'écoute principale les statistiques relatives aux requêtes en mentionnant la nature de ces requêtes.

9. Sous-direction de l'administration des moyens généraux SDAM

Cette direction est gérée par un cadre supérieur, ces deux principaux services sont :

- Service du personnel et le service des moyens généraux.
- Le secrétariat de la Sous-direction de l'administration.

9.1 Service du personnel et le service des moyens généraux

Ces derniers sont dirigés par des chefs de services qui sont également ont relation de travail de La SDAM et assistée par une secrétaire.

9.1.1 Service de personnel

Il est doté des activités suivantes ;

- L'exécution de la paie du personnel de l'agence ;
- Etablissement des pièces administratives ;
- La tenue des registres du personnel ;
- Veiller à l'application des règlements et lois en matière de discipline et droits des travailleurs ;
- Tenue des dossiers administratifs du personnel ;
- Prise en charge des doléances des travailleurs ;
- Etablissement des statistiques et bilans du personnel ;
- La prise en charge de la correspondance sociale.

9.1.2 Service des moyens généraux

Il assure la gestion du patrimoine dont :

- Les stocks le parc auto ;
- Mobilier du bureau ;
- La sécurité des locaux ;
- L'entretien des équipements ;
- Les fournitures du bureau ainsi que toutes assistantes nécessaires à la bonne marche des services de l'agence ;
- Veillez à la bonne tenue des registres d'inventaires ;

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

- S'assurer du respect des normes de sécurité notamment dans le transport des fonds, les personnes, les équipements informatiques ;
- Réception du courrier et les missions.

9.2 Le secrétariat de la Sous-direction de l'administration

La sous-direction de l'administration est administrée par un sous-directeur de l'administration des moyens, dont elle est chargée des tâches suivantes ;

- Suivi des mouvements du personnel ;
- La tenue des registres réglementaires ;
- Suivi des congés ;
- Suivi du pointage : l'absence et sortie du personnel ;
- Établissement des ordres de mission et leurs enregistrements ;
- La réception des communications téléphoniques ;
- Le classement ;
- Saisie des textes

10. Sous-direction des pensions (S.D.P)

La sous-direction des pensions est administrée par un sous-directeur, qui veille au bon suivi des tâches suivantes :

- Remise des statistiques ;
- Explication des textes et la réglementation ;
- Organisation des services ;
- La collaboration avec les services.
- La sous-direction des pensions est structurée comme suit : deux divisions, la secrétaire, le contrôleur,
- Le contrôle médical et l'accueil.

10.1 Division liquidation

C'est la prise en charge pour la première fois d'un dossier de retraité nouvellement déposé. Cette division est aussi composée des services cités ci-dessous ;

10.1.1 Service constitution

- Ouverture des dossiers de pensions ;
- Saisie des nouveaux dossiers ;
- Classement des dossiers ;
- Suivi des fichiers de pensions.

10.1.2 Service liquidation régimes algérien

- Liquidation des dossiers en régimes algérien ;
- Transmission des décomptes au service mandatement.

10.1.3 Service liquidation coordination

- Liquidation des dossiers coordination ;
- Saisie de la caisse étrangère pour dossier dont le demandeur travail à l'étranger et en Algérie.

10.2. Division révision

Cette division est chargée de la reprise d'un dossier déjà liquidé suite à des nouveaux éléments et constituée des mêmes services que la liquidation, ayant une fonction de réviser les dossiers liquidés. Il est principalement constitué de l'accueil qui remplit les fonctions suivantes :

- Donner des renseignements d'ordre général relatif à la sécurité sociale ;
- Renseignement et orientation des assurés sociaux, et la liquidation des pensions, Révision des dossiers et mandatements ;
- Réception des demandes de pensions.
- La reconstitution de carrière

10.3 Secrétariat de la sous-direction des pensions

Le sous-directeur des pensions est assisté d'une secrétaire à laquelle il délègue les tâches suivantes :

- Classement dossiers ;
- Prise en charge des rendez-vous et les communications téléphoniques ;
- Saisie des textes sur micro-ordinateur (traitement de texte) ;
- Exécution des tâches qu'on lui confie.

10.4 Contrôleur (enquêteur)

- Il vérifie l'authenticité des pièces produites par les employeurs, et contrôle le cas échéant tout défaut de déclaration.

10.5 Le contrôle médical

- Ce contrôle médical est chargé du diagnostic l'état d'incapacité du demandeur de retraites.

11. Sous-direction des opérations financières (SDOF)

La sous-direction des opérations financières est administrée par un sous-directeur, ce dernier est assisté par la secrétaire. Cette sous-direction est fractionnée en trois services chargés des tâches énumérées ci-dessous ;

11.1 Service mandatement

Cette sous structure est chargée principalement de :

- Payer mensuellement les pensions de retraite déjà accordées et de prendre celles Nouvellement liquidées ;
- Réexpédier les mandats réimputés pour divers motifs ;
- Transférer les paiements vers d'autres agences et assurer la continuité des paiements hérités suites aux changements d'adresses des retraités ;
- Mandater les rappelle et notification d'ordre de reversement des sommes indument perçu à la suite de la révision intervenue ;
- Régler les arrérages dus au décès des retraités à leurs héritiers ;
- Prise en charge des ayants droit (d'allocation familiales traitement des dossiers, paiements et modifications)

11.2 Services recouvrements

Le service recouvrement a pour mission de recouvrir les cotisations dues au rachat de la période de participation à la lutte de libération national et le taux d'invalidité attribué par le ministre des Moudjahidine.

Exemple

Lorsque le moudjahid demande une pension de retraite auprès de la caisse nationale pour ses activités salariées, la période de participation à la guerre de libération moudjahidin est validée en double ainsi que le taux d'invalidité a raison de quatre trimestres par tranche de 10% par le service des pensions. Ce dernier transmet une facture de rachat de cotisations « Ancien Moudjahid » en application de l'article 29 de la loi 83/12 au service recouvrement qui procédera à la récupération des montants dus auprès de l'assuré.

11.3 Service comptabilité

Le service de comptabilité contrôle et suit la gestion des finances : dépenses et recettes.

11.3.1 Dépenses de la CNR

Les dépenses de l'agence sont :

- Paie et charges sociales ;
- Paiement des pensions et charges (AS, IRG, VF) ;
- Fonctionnement des services et équipements.

11.3.2 Recettes de la CNR

Les recettes distinguent les activités suivantes :

- Encaissement des cotisations (retraite) des travailleurs ;
- Encaissement des cotisations (rachat) des moudjahidin ;

- Encaissement des allocations familiales payes aux retraites relevant de la fonction publique.

11.3.3 Constatation et comptabilisation des dépenses et recettes

Le service assure la constatation et comptabilisation des recettes et dépenses en produisant les informations comptables. Parmi ses activités, nous citons : tenue des livres des banques et caisses ;

- Tirages des balances, journaux auxiliaires et grands livres ;
- Bilan (régularisation des comptes, regroupement des comptes, balance après inventaire et contrôle du bilan).

12. Sous-direction de la reconstitution des carrières (SDRC)

La sous-direction de la reconstitution des carrières est administrée par un sous-directeur, qui veille au bon suivi des tâches suivantes :

- Saisir les salaires de l'assiette de calcul ;
- Saisir l'archive Agricole ainsi que l'opération de redressement des lignes non valides ;
- Vérifier les salaires saisis ;
- Etablir les demandes de relève de carrière régime général et régime agricole ;
- Etablir les demandes de relève de carrière inter-agence ;
- Collecte des déclarations annuelles des salaires DAS (DAS sur support papier et DAS Informatique)

Nous avons présenté, dans cette section, la Caisse Nationale des Retraites (CNR) et l'agence de T.O en se basant sur l'histoire, la missions et l'objectifs ainsi que l'organisation structurelle. La CNR dispose d'une agence dans chaque wilaya dont nous avons choisi celle de T.O pour notre étude de cas. À l'aide des informations comptables provenant de service comptabilité de cette agence, nous allons procéder à analyser sa situation financière durant les exercices 2019, 2020 et 2021 dans la section suivante.

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

Section 2 : L'analyse de la situation financière de la CNR-Agence de T.O

Dans cette section, nous allons présenter le contenu de bilans et le Tableau de Compte de Résultat (TCR) de l'agence pendant les années 2019, 2020 et 2021 avant de procéder à l'analyse de sa situation financière

1. Présentation des bilans de l'agence

Afin d'effectuer notre étude de cas, nous allons utiliser les bilans de l'agence pendant trois exercices (2019, 2021 et 2020), présentés ci-dessous :

Tableau N°8 : L'actif du bilan au 31/12 des années 2019, 2020 et 2021

Actif	2019	2020	2021
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
Immobilisation corporelles	45174.72	173233.76	126949.92
Terrain	797724.22	797724.22	797724.22
Bâtiments	52739109.86	53313208.70	51232431.79
Autres immobilisation corporelles	18039515.87	19944874.94	17528423.94
Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
Immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
Prêts et autres actifs financiers non courants	639173.52	959573.52	1888506.69
TOTAL ACTIFS NON COURANT	72260698.19	75188615.13	71574036.56
ACTIF COURANT			
Stocks et encours	138306.88	1583733.02	1844733.23
Clients	60119470.90	51388937.09	51844020.65
Autres débiteurs	638608753.46	938677501	730271038.6
Trésorerie	8019367.2	7759710.94	4380292.57
TOTAL ACTIF COURANT	708136898.44	999409882	788340085.1
TOTAL GENERAL ACTIF	780397596.63	1074598497.83	859914121.69

Source : CNR-Agence de Tizi-Ouzou

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

Tableau N°9 : Le Passif du bilan au 31/12 des années 2019, 2020 et 2021

PASSIF	2019	2020	2021
CAPITAUX PROPRES			
Résultat net - résultat net du groupe (1)	-545986863.21	-5916137358.71	-6094604320.85
Autres capitaux propres - report à nouveau	0.00	0.00	0.00
Compte de liaison	5972920290.23	6681927333.51	6485550008.01
TOTAL 1	513933427.03	94594744.08	99473894.43
PASSIF NON COURANT			
Provisions et produits constatés d'avance	77326838.65	94594744.08	99473894.43
TOTAL 2	77326838.65	94594744.08	99473894.43
PASSIF COURANT			
Fournisseurs et comptes rattachés	85956690.65	107225160.95	12383568.79
Autres dettes	103956690.65	106988617.99	240110971.31
TOTAL 3	189137333.3	214213778.95	369494540.10
TOTAL GENERAL PASSIF	780397596.63	1074598497.83	859914121.69

Source : CNR-Agence de T.O

2. Analyse de l'équilibre financier de l'agence

Nous allons analyser l'équilibre à long terme, à court terme et à très court terme (l'équilibre immédiat)

2.1 Analyse de l'équilibre financier à long terme (FR)

Le calcul de fonds de roulement se fait par le haut du bilan ou par le bas du bilan.

2.2.1. Calcul de FR par le haut du bilan

$$\text{FR} = \text{Capitaux permanent} - \text{Actifs immobilisés}$$

$$\text{Avec : Capitaux permanent} = \text{Capitaux propres} + \text{Passif non courant}$$

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

Tableau N°10 : Détermination du FR par le haut du bilan durant l'exercice 2019, 2020 et 2021

Désignation	2019	2020	2021
Capitaux propres	513933427.03	765789974.80	390945687.16
Passif non courant	77326838.65	94594744.08	99473894.43
Capitaux permanents	591260265.68	860384718.88	490419581.59
Actif immobilisés	72260698.19	75188615.13	71574036
FR par le haut du bilan	518999567.4	785196103.75	418845545.5

Source : établi par non-soins à partir de bilan passif et actif

2.2.2 Calcul de FR par le bas du bilan

$$\text{FR} = \text{Actifs circulants} - \text{Passifs circulants}$$

Tableau N°11 : Détermination du FR par le bas du bilan durant l'exercice 2019, 2020 et 2021

Désignation	2019	2020	2021
Actifs circulants	708136898.44	999409882	788430085.1
Passifs circulants	189137330.25	214213778.95	369494540.10
FR par le bas du bilan	518999567.4	785196103.75	4118845545.5

Source : établi par nos soins à partir de bilan passif et actif

L'agence est en équilibre financier à long terme sur la période étudiée, ce qui signifie que l'agence a bien respecté totalement les ratios prudentiels dans la mesure où elle finance ses immobilisations (actifs non courants) par ses ressources permanents (capitaux propres et passif non courant).

Autrement dit, l'agence dégage une marge de sécurité destinée en financement d'une partie de l'actif qui n'est pas financée par le passif courant.

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

2.2.3 Calcul de FR propres

$$\text{FR Propres} = \text{Capitaux propres} - \text{Valeurs immobilisées}$$

Tableau N°12 : Détermination de FR Propres durant l'exercice 2019, 2020 et 2021

Désignation	2019	2020	2021
Capitaux propres	513933427.03	765789974.80	390945687.16
Valeurs immobilisées	72260698.19	75188615.013	71574036.56
FR propres	441672728.84	690601359.67	319371650.5

Source : établi par nos soins à partir de bilan passif et actif

Nous constatons que le fonds de roulement propres est positif durant la période étudiée, cela signifie que les immobilisations de l'agence sont intégralement financées de façon autonome par les capitaux propres.

2.2.4 Calcul de FR étranger

$$\text{FR étranger} = \text{Actifs circulants} - \text{Capitaux propres}$$

Tableau N°13 : détermination de FR étranger durant l'exercice 2019, 2020, 2021

Désignation	2019	2020	2021
Actifs circulants	708 136 898.44	9 994 409 882	788 340 085.1
Capitaux propres	513 933 427.03	765 789 974.80	390 945 687.16
FR étranger	194 203 471.41	233 619 907.2	397 394 398

Source : établi par nos soins à partir de bilan passif et actif

Le Fonds de roulement étranger désigne l'excédent des actifs circulants sur les capitaux propres. Dans ce cas, la plus part des actifs circulants est financée par des capitaux étrangers.

3. Calcul de l'équilibre financier à court terme (BFR)

$$\text{BFR} = \text{actif courant (hors disponibilité)} - \text{passif courant}$$

$$\text{BFR} = (\text{Stocks} + \text{créances}) - \text{Passif courant}$$

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

Tableau N°14 : Calcul de BFR durant l'exercice 2019, 2020 et 2021

Désignation	2019	2020	2021
Valeur d'exploitation	1 389 306.88	1 583 733.02	1 844 733.23
Valeur réalisable	698 728 224.36	990 066 438.1	782 115 059.25
Dettes à court terme	189 137 330.25	214 213 778.95	369 494 540.10
BFR	510 980 201	777 436 392.2	414 465 252.38

Source : Etabli par nos soins à partir de bilan passif et actif

Nous observons un BFR positif durant toutes les trois années (2019, 2020 et 2021), ce qui nous permet de dire que les emplois d'exploitation de la structure sont supérieurs aux ressources d'exploitation.

4. L'équilibre financier immédiat (trésorerie nette)

La trésorerie nette est définie comme le résultat de la différence entre les actifs de la trésorerie (disponibilités) et les passifs de la trésorerie (les dettes financières les plus rapidement exigible)

$$TN = FR - BFR$$

Tableau N°15 : Calcul de TN durant l'exercice 2019, 2020 et 2021

Désignation	2019	2020	2021
FR	518999567.4	785196103.75	418845545.5
BFR	510980201	777436392.2	414465252.38
TN	8019366.4	7759711.5	4380293.2

Source : Etabli par nos soins à partir de bilan passif et actif

Nous constatons une trésorerie nette positive durant la période étudiée, ce qui stipule qu'une partie des capitaux permanents est employée dans les actifs circulants de trésorerie.

4.1 Analyse de l'activité de l'agence

L'analyse de l'activité de l'agence est possible grâce à l'utilisation du TCR présente ci-après.

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

Tableau N°16 : Présentation du TCR sur les périodes 2019, 2020 et 2021

Désignation	2019	2020	2021
Ventes et produits annexes	2 738 411 162.40	2 824 797 406.80	2 160 667 725.62
1-production de l'exercice	2 738 411 162.40	2 824 797 406.80	2 160 667 725.62
Achats consommés	-8 561 910 035.61	-8 217 562 503.92	-6 565 989 411.18
Services extérieurs et autres Consommations	-25 872 170.98	-22 011 231.58	-19 563 235.00
2-consommation de L'exercice	-8 587 782 216.60	-8 239 573 735.50	-6 585 552 646.17
3-valeur ajoutée D'exploitation (1-2)	-5 849 371 044.20	-5 414 776 328.70	-4 424 884 920.55
Charges de personnel	-52 431 419.48	-43 902 142.29	-41 134 794.00
Impôts, taxes et versements assimilés	-507.80	-100.00	-150.00
4-excedent brut D'exploitation	-5 901 802 971.48	-4 586 678 571.00	-4 466 019 864.55
Autres produits opérationnels	3 181 836.33	3 113 299.98	3 122 797.37
Autres charges opérationnelles	-32 412.49	-205 013.62	-14 460.73
Dot amortie, provisions et pertes de valeurs	-18 662 005.04	-9 763 505.49	-110 696 309.82
Reprise sur pertes de valeurs et Provisions	117 541.69	6 544 256.92	2 672 362.13
5-resultat opérationnel	-5 916 142 498.71	-5 458 989 533.21	-4 570 935 475.61
Produits financiers	22 681.69	20 211.69	8 547.50
Charges financières	-17 541.69	-17 541.69	-26 312.53
6-resultat financier	5 140.00	2 670.00	-17 765.03
7-resultat ordinaire avant Impôt (5+6)	-5 916 137 358.71	-5 458 986 863.21	-4 570 953 240.64
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	0.00	0.00	0.00
Impôts différés (Variations) sur Résultats ordinaires	0.00	0.00	0.00
Total des produits des activités ordinaires	2 742 788 734.39	2 834 475 175.39	2 166 471 432.62
Total des charges des Activités ordinaires	-8 658 926 093.10	-8 293 462 038.59	-6 737 424 673.26
8-resultat net des activités ordinaires	-5 916 137 358.71	-5 458 986 863.21	-4 570 953 240.64
9-resultat extra ordinaire	0.00	0.00	0.00
10-resultat net de l'exercice	-5 916 137 358.71	-5 458 986 863.21	-4 570 953 240.64

Source : CNR. T. O

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

4.1.1 Production de l'exercice (Cotisations reçues de la CNAS)

Dans le cas de cette agence, la production relève du recouvrement des cotisations sociales ; ceux qu'elle appelle « ventes et produits annexes » elle est en évolution positive croissante pendant les trois années d'exercices au montant de ;

2742 788 734.39 en 2019 à **2834 475 175.39** en 2020 et à **2966 471 432.62** en 2021.

4.1.2 Valeur ajoutée

La valeur ajoutée est la différence entre la production et la consommation de l'exercice.

Dans ce cas, elle a connu une variation négative durant les trois exercices 2019,2020 et 2021. Cette variation signifie une augmentation des consommations (en matière de paiements des pensions) plus importante que l'augmentation de la production de l'exercice (cotisations).

4.1.3 Excédent brut de l'exploitation

L'agence a dégagée un EBE négatif pendant les trois années, il est passé de **-5916 137 358.71** en 2019 à **-5458 986 863.21** en 2020 et à **-4570 953 240.64** en 2021, cela est dû à la valeur ajoutée négative.

4.1.4 Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est négatif sur la période étudiée et aussi a connu une variation négative car il y a toujours des charges opérationnelles volumiques par rapport aux produits opérationnels. C'est toujours la même situation pour le résultat financier et le résultat ordinaire.

4.1.5 Le résultat net

Le résultat net est aussi négatif sur la période étudiée, cela est d'une manière automatique ; c'est-à-dire l'agence a un cumul des charges par rapport aux produits, donc ce n'est pas possible d'avoir un résultat net positif.

Les cotisations sont inférieures aux pensions de retraités, il y a encore les charges de fonctionnement de l'agence qui dépendent des mêmes cotisations. L'agence est obligée de faire recours à l'appel de fonds auprès de la Direction Générale chaque fois qu'elle se trouve avec un manque de fonds. D'une manière générale nous pouvons dire que cette agence n'est pas en autonomie financière et cette dernière est liée au système de retraite par répartition, ce système est affecté par la relation entre le nombre des cotisants et des retraités.

Dans ce cas, nous avons la relation : $\text{cotisants} < \text{retraités} = \text{résultat net négatif}$.

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

5. Détermination des ratios

Par rapport à la nature d'activité de la CNR Agence de T. O, nous sommes dans une obligation d'étudier les ratios de structure de l'agence (ratios de financement et ceux de la liquidité).

6. Ratio financement de ressources stables

Il mesure la couverture des emplois stables par les ressources stables. Ce ratio doit être supérieur à 1, car c'est important que les emplois stables soient assurés par les ressources stables.

$$\text{Ratios ressources stables} = \frac{\text{Ressources stables}}{\text{Emplois stables}}$$

Tableau N° 17 : Les ratios de ressources stable pour l'exercice 2019,2020 et 2021

Ressources	2019	2020	2021
Ressources stable	591 260 265,68	860 384 718,88	490 419 581,59
Emplois stable	72 260 698,19	75 188 615,13	71 574 036,56
Ratio	8,18	11,44	6,85

Source : Etabli par nos soins à partir de bilan passif et actif

Nous constatons un ratio de financement de ressources stable supérieur à 1 pour les exercices 2019, 2020 et 2021, ce qui signifie que les ressources stables financent les actifs à long terme.

7. Ratio d'autonomie financière

Il est défini comme un rapport qui mesure la part de capitaux propres dans les ressources durables. Les capitaux propres doivent être suffisants pour assurer l'autonomie financière de l'agence.

$$\text{Ratio d'autonomie financière} = \frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total de dettes}}$$

Tableau N°18 : Les ratios d'autonomie financière pour l'exercice 2019, 2020 et 2021

Eléments	2019	2020	2021
Capitaux propres	513 933 427,03	765 789 974.80	390 945 687.16
Total de dettes	266 464 168.9	308 808 523	368 968 434.5
Ratio	1.92	2.47	1.05

Source : Etabli par nos soins à partir de bilan passif et actif

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

Nous constatons que le ratio d'autonomie financière est toujours supérieur à 1 pendant tous les trois exercices, ce qui signifie que les capitaux propres de l'agence couvrent largement le niveau de ces dettes, elle dispose d'une situation financière confortable et d'une indépendance aux capitaux extérieurs.

8. Ratio d'endettement à terme

Il nous donne une estimation sur le niveau d'endettement

$$\text{Ratio d'endettement à} = \frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Dettes à plus d'un an}}$$

Tableau N°19 : Les ratios d'endettement à terme pour l'exercice 2019, 2020 et 2021

Eléments	2019	2020	2021
Capitaux propres	591 260 265,68	860 384 718,88	490 419 581,59
Dettes à plus d'un an	77 326 838,65	94 594 744,08	99 473 894,43
Ratio	7,64	9,09	4,9

Source : Etabli par nos soins à partir de bilan passif et actif

Ce ratio est plus de 1 sur la période étudiée, il signifie que la dette reste inférieure aux capitaux propres

9. Ratio de liquidité générale

Le ratio de liquidité générale est un indicateur de la liquidité d'agence et de sa capacité à rembourser ses dettes à court terme. Un ratio de liquidité générale supérieur à 1 équivaut à avoir un fonds de roulement positif.

$$\text{Ratio de liquidité générale} = \frac{\text{Actif circulant}}{\text{Passif circulant}}$$

Tableau N°20 : Les ratios de liquidité générale de l'exercice 2019, 2020 et 2021

Elément	2019	2020	2021
Actif circulant	708 136 898,44	999 409 882	788 340 085,1
Passif circulant	189 137 330,25	214 213 778,95	369 494 540,10
Ratio	3,74	4,66	2,13

Source : Etabli par nos soins à partir de bilan passif et actif

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR agence locale de Tizi-Ouzou

Notons que des ratios de liquidité générale est supérieur à 1, signifient que l'agence arrive à rembourser ses dettes à court terme sans des difficultés.

9.1 Synthèse de la situation financière de la CNR ; l'agence de la Wilaya de T-O

Tableau N°21 : Sommaire de la situation financière de l'agence.

ELEMENT	2019	2020	2021
Fr	518 999 567,4	785 196 103,75	418 845 545,5
Bfr	510 980 201	777 436 392,2	414 465 252,38
Tn	8 019 366,4	7 759 711,5	4 380 293,2
Financement Des Ressources Stables	8.18	11.44	6.85
Autonomie Financement	1.92	2.47	1.05
Endettement	7.64	9.09	4.9
Liquidité	3.74	4.66	2.13

Source : Etabli par nos soins à partir de bilan passif et actif

Rappelons-nous que notre étude est limitée à une seule agence (CNR -Agence de Tizi-Ouzou), et nous avons constaté que sa situation financière est saine sur la période étudiée.

La comptabilité tenue est claire et représente l'image fidèle de l'agence vu le nombre d'enregistrement des transferts inter-agence (compte de liaison).

Conclusion

En effet les ressources dans le passif du bilan sont gérées par le trésor public à travers la direction générale, ce qui permet de garder l'équilibre financier du bilan.

C'est au niveau de tableau de compte de résultat que nous pouvons justifier la situation déficitaire de l'agence. Ici, cette dernière a montré les dépenses (en matière de prestations et charges de fonctionnement de l'agence) engagées hors les cotisations.

Donc les montants des consommations ou des charges négatives dans le tableau de compte de résultat signifient que l'agence a consommée ou a payé les charges mais la somme qu'elle a utilisée ne lui appartient pas (elle est supérieure aux cotisations reçues), elle l'a obtenu grâce à l'appel de fonds auprès de la DG

En fait, la comptabilité effectuée au niveau de l'agence est d'une manière globale. Elle peut sembler plus claire au moment de l'analyse des états financiers consolidés de la CNR au niveau de la Direction Générale (DG) parce qu'il y a un nombre assez important d'enregistrements des transferts inter-agences et des transferts du compte liaison. Les fonds précédents ne font pas partis de la quote-part de la CNAS. Nous n'arrivons pas à tracer ces transferts, sauf les sommes négatives.

Après avoir procédé à l'analyse financière de la Caisse Nationale des Retraites, agence de T.O, et grâce aux outils de l'analyse financière à savoir les indicateurs de l'équilibre financier, les ratios financiers et l'analyse de tableau de compte de résultat, nous constatons que la situation déficitaire de l'agence se voit au niveau d'analyse du tableau de compte de résultat.

Dans le bilan, l'équilibre à long terme est assuré par le fait que les immobilisations sont financées par le trésor public. Ainsi donc, ses actifs sont majoritairement financés par le budget de l'Etat, ce qui est montré par des ratios positifs, parfois très élevés. En même temps, on se retrouve avec un résultat net négatif à l'analyse de l'activité de l'agence.

En effet, l'analyse financière reste un outil indispensable dans la prise de décision de la CNR, la direction/ les décideurs sont menés à étudier et analyser la situation financière de la CNR avant de proposer les solutions à appliquer pour assurer la pérennité de la CNR.

Dans cette recherche, nous nous sommes attelés, dans un premier temps, à mettre en évidence le déséquilibre financier de la CNR, en prenant comme cas pratique l'agence de Tizi-Ouzou, avec le point d'appui qui est l'analyse financière et émettre des recommandations pour la prise de décisions dans un deuxième temps.

En effet, la fonction première d'une caisse de retraite est la collecte des cotisations et la fourniture de prestations aux retraités. Le régime par répartition, comme nous avons pu le constater, à quelques limites dans la mesure où le nombre des retraités est supérieur à celui des cotisants. Le ratio démographique qui est de 1 retraité pour 5 cotisants n'est donc pas respecté. Ce qui est naturellement une cause de déséquilibre structurel de la CNR.

La recherche de solution à cette situation préoccupante nous a ramené à faire référence à certaines mesures prises dans le cadre de la réforme de la CNR notamment la modification de l'âge de départ à la retraite, la retrait de la retraite proportionnelle, la retraite anticipé et la retraite sans condition d'âge (la nouvelle loi de 2017) ainsi que le relèvement du taux de cotisation (encore une proposition). Son objet est de mesurer l'écart entre les cotisations et les rémunérations aux retraites et par la même occasion de rétablir l'équilibre financier (bilan, compte de résultat) de la structure.

Notre travail à consister donc en l'application de l'analyse financière à la CNR, qui devrait contribuer à la maîtrise, par cet organisme, de ses ratios prudentiels (afin d'assurer un équilibre financier).

L'analyse financière reste encore une approche novatrice dans le monde des caisses des retraites. A cet égard, nous sommes conscients de ne pas avoir épuisé toute l'essence de cette méthode ainsi que son application dans le cadre de la retraite. La problématique reste donc ouverte et pourra être approfondie en d'autres circonstances.

Ainsi, le mode de financement actuel doit être revu, un contrôle strict sur les employeurs afin de lutter contre la non-déclaration et la sous-déclaration pourra constituer au renouveau des caisses de sécurité sociale.

1. Les ouvrages

- Blondel et Jean-Paul Fitoussi, « **Pour sauver nos retraites** », collection demain Plon, 1998.
- BRUNO Palier, « **Que sais-je ? LA REFORME DES RETRAITES** », p éditions, 6, avenue Reille, 75014 Paris, 2014
- CHIHA Khemisi, « **Gestion et Stratégie financière** », éditions Houma, Alger 1er éditions 2005.
- DEVOLDER Pierre, **le financement des régimes de retraite**, édition économique, paris,2001.
- ETIENNE G, Harb, VERYZHHENKO Iryna, MASSET Astrid et MURAT Philippe, **Finance**, édition DUNOD, 2014
- FETTY Alessandrine Asmina, **contribution à l'amélioration de la prise de décision par l'analyse financière**, cas de l'imprimerie BOB
- GRANDGUILLOT Béatrice et Francis, « **Analyse financière ; Les outils du diagnostic financier à partir des documents comptables établis conformément sur le plan comptable à jour en 2008** », Lextenso éditions-Paris-2008
- GRAWITZ Madeline, **méthodes des sciences sociales**, 1ère édition, Dallonz, paris 2001.
- HAFFAD Tahar, **quelques conséquences économiques et sociales de l'évolution démographique en Algérie**, Alger, 2006.
- LAHILE Jean-Pierre, « **ANALYSE FINANCIERE** », édition Dunod, Paris, 2007
- LAMRI Larbi, **le système de sécurité sociale en Algérie : approche économique** Alger, 2004.
- MOLLARD Dominique, « **Systèmes décisionnels et pilotage de la Performance** », Edition LAVOISIER, Paris, 2006.
- N. REBAINE née LOTMAN, **Introduction à l'analyse financière**, édition les pages bleues, Alger, 2008.
- TATEB ZITOUN, « **ANALYSE Financière** », BERTI Editions, Alger, 2003

2. Les mémoires et thèses

- M. CHERKI Redouane, « **Les perspectives d'avenir des organismes de sécurité sociale en Algérie à travers leur situation financière. Cas de la Caisse Nationale des Retraites (CNR)** » .

- Mémoire de fin d'études en vue d'obtention de diplôme de licence, UMMTO 2010. TALFI Mohamed, « **Organisation des systèmes de retraites et modélisation des fonds de pension** ».
- Thèse de doctorat, l'Université Claude Bernard –Lyon 2007.
- M. CHERKI Redouane, « **Les perspectives des organismes de sécurité sociale en Algérie à travers leur situation financière. Cas de la Caisse Nationale des Retraites (CNR)** », Mémoire de fin d'études en vue d'obtention de diplôme de licence, UMMTO 2010
- TOURE M. Ibrahim, « **Optimisation de la gestion financière d'une caisse de retraite. Cas de CGRAE** » Mémoire de fin d'études en vue d'obtention de diplôme de master, CESAG 2014.

3. Sites internet

- www.cnr-dz.com
- <https://retraite.ooreka.fr>
- <http://www.info-retraite.fr>.
- <https://www.retraiteprivé.fr>.
- www.radioalgerie.dz
- [Http : www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

4. Texte des lois

- **Décret exécutif n°94-187 du 26 moharram 1415, correspondant au 6 juillet 1994 fixant la répartition du taux de la cotisation de sécurité sociale.**
- **Extraits du décret n°82-179 du 15 mai 1982 fixant le contenu et le mode de financement des œuvres sociales.**
- **Arrêté du Aoual jourmada El Oula 1416 correspondant au 26 septembre 1995 portant répartition des cotisations dues au titre de la retraite anticipée et de l'assurance chômage.**

Annexe 1 : L'actif du bilan au 31/12 des années 2019, 2020 et 2021

Actif	2019	2020	2021
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
Immobilisation corporelles	45174.72	173233.76	126949.92
Terrain	797724.22	797724.22	797724.22
Bâtiments	52739109.86	53313208.70	51232431.79
Autres immobilisation corporelles	18039515.87	19944874.94	17528423.94
Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
Immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
Prêts et autres actifs financiers non courants	639173.52	959573.52	1888506.69
TOTAL ACTIFS NON COURANT	72260698.19	75188615.13	71574036.56
ACTIF COURANT			
Stocks et encours	138306.88	1583733.02	1844733.23
Clients	60119470.90	51388937.09	51844020.65
Autres débiteurs	638608753.46	938677501	730271038.6
Trésorerie	8019367.2	7759710.94	4380292.57
TOTAL ACTIF COURANT	708136898.44	999409882	788340085.1
TOTAL GENERAL ACTIF	780397596.63	1074598497.83	859914121.69

Annexe 2 : Le Passif du bilan au 31/12 des années 2019, 2020 et 2021

PASSIF	2019	2020	2021
CAPITAUX PROPRES			
Résultat net - résultat net du groupe (1)	-545986863.21	-5916137358.71	-6094604320.85
Autres capitaux propres - report à nouveau	0.00	0.00	0.00
Compte de liaison	5972920290.23	6681927333.51	6485550008.01
TOTAL 1	513933427.03	94594744.08	99473894.43
PASSIF NON COURANT			
Provisions et produits constatés d'avance	77326838.65	94594744.08	99473894.43
TOTAL 2	77326838.65	94594744.08	99473894.43
PASSIF COURANT			
Fournisseurs et comptes rattachés	85956690.65	107225160.95	12383568.79
Autres dettes	103956690.65	106988617.99	240110971.31
TOTAL 3	189137333.3	214213778.95	369494540.10
TOTAL GENERAL PASSIF	780397596.63	1074598497.83	859914121.69

Annexe 3 : TCR sur les périodes 2019, 2020 et 2021

Désignation	2019	2020	2021
Ventes et produits annexes	2 738 411 162.40	2 824 797 406.80	2 160 667 725.62
1-PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 738 411 162.40	2 824 797 406.80	2 160 667 725.62
Achats consommés	-8 561 910 035.61	-8 217 562 503.92	-6 565 989 411.18
Services extérieurs et autres Consommations	-25 872 170.98	-22 011 231.58	-19 563 235.00
2-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	-8 587 782 216.60	-8 239 573 735.50	-6 585 552 646.17
3-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (1-2)	-5 849 371 044.20	-5 414 776 328.70	-4 424 884 920.55
Charges de personnel	-52 431 419.48	-43 902 142.29	-41 134 794.00
Impôts, taxes et versements assimilés	-507.80	-100.00	-150.00
4-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-5 901 802 971.48	-4 586 678 571.00	-4 466 019 864.55
Autres produits opérationnels	3 181 836.33	3 113 299.98	3 122 797.37
Autres charges opérationnelles	-32 412.49	-205 013.62	-14 460.73
Dot Amorti, Prov et pertes de valeurs	-18 662 005.04	-9 763 505.49	-110 696 309.82
Reprise sur pertes de valeurs et Provisions	117 541.69	6 544 256.92	2 672 362.13
5-RESULTAT OPERATIONNEL	-5 916 142 498.71	-5 458 989 533.21	-4 570 935 475.61
Produits financiers	22 681.69	20 211.69	8 547.50
Charges financières	-17 541.69	-17 541.69	-26 312.53
6-RESULTAT FINANCIER	5 140.00	2 670.00	-17 765.03
7-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT (5+6)	-5 916 137 358.71	-5 458 986 863.21	-4 570 953 240.64
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	0.00	0.00	0.00
Impôts différés (Variations) sur Résultats ordinaires	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	2 742 788 734.39	2 834 475 175.39	2 166 471 432.62
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	-8 658 926 093.10	-8 293 462 038.59	-6 737 424 673.26
8-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	-5 916 137 358.71	-5 458 986 863.21	-4 570 953 240.64
9-RESULTAT EXTRA ORDINAIRE	0.00	0.00	0.00
10-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-5 916 137 358.71	-5 458 986 863.21	-4 570 953 240.64

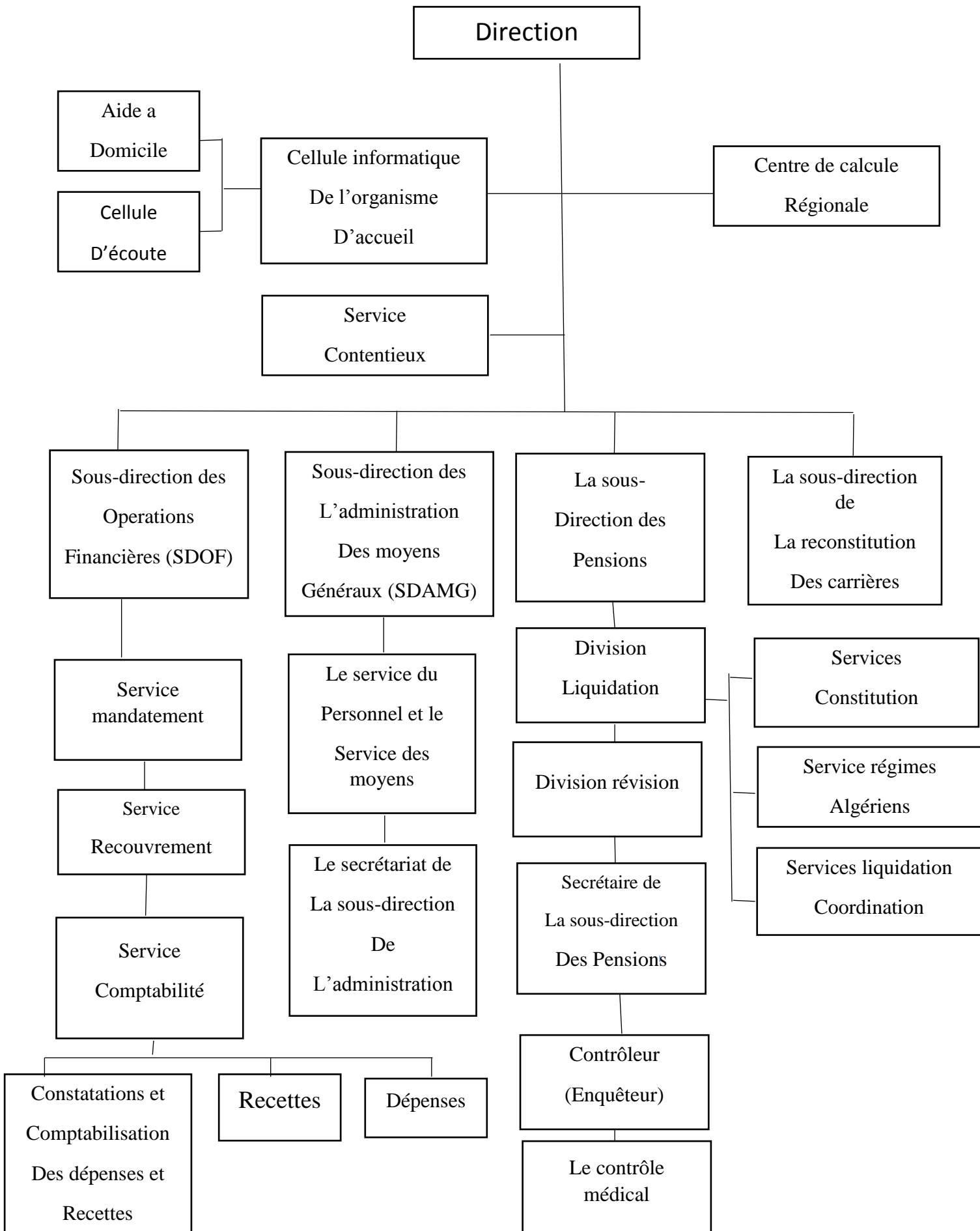
Annexe 4 : la répartition de ressources humaines de la CNR

Catégorie Socio-Personnelle	2019	2020	2021
Cadres supérieurs	5	5	5
Cadres Moyens	25	26	26
Maitrise	78	82	86
Exécution	11	11	14
Total	119	124	131

Annexe 5 : la répartition des cotisations par la CNAS au 1^{er} janvier 2022

Branches	Employeurs	Travailleurs	Œuvres sociales	Total
Assurances sociales maladie, maternité, invalidité et décès	11.50%	1.50%		13%
Accidents du travail et maladie professionnelles	1.25%			1.25%
Retraite	11.50%	6.75%	0.50%	18.75%
Retraite anticipée	0.25%	0.25%		0.50%
Fonds national de logement sociales (FLNS)			0.50%	0.50%
Assurances chômage	1%	0.50%		1.50%
Total	26%	9%	0.50%	35%

Annexe 06 : Organigramme de la CNR Tizi-Ouzou



Annexe 07 : Les antennes de l'agence de Tizi-Ouzou

Les antennes de l'agence de T.O

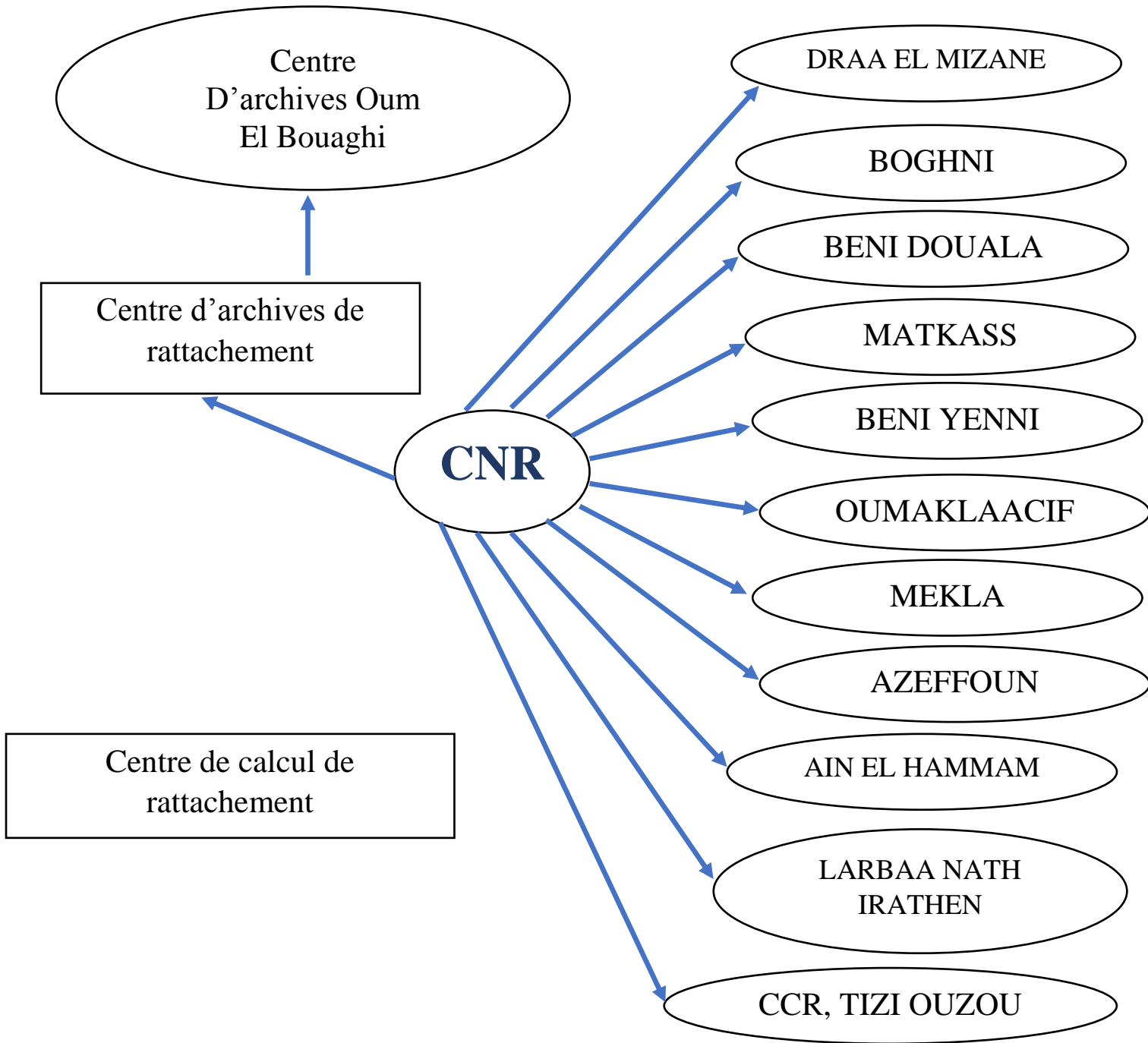


Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Liste des abréviations

Liste des illustrations

Introduction générale 01

Chapitre I : L'organisation des systèmes des retraites dans le monde

Introduction 06

Section 1 : Les principes et systèmes mondiaux des retraites 07

1. Principes de la retraite 07

1.1 Principe de subvention et de répartition 07

1.1.1. Subvention 07

1.1.2. Répartition..... 08

1.2 Principe de retraite par capitalisation 08

1.2.1. Cotisation 08

1.2.2. Investissement..... 08

1.2.3. Prestation..... 08

1.3 Autres principes et caractéristiques des systèmes de retraites 08

1.3.1 Principe des pensions liées au service 09

1.3.2 Principe de la neutralité actuarielle 09

1.3.3 Principe de test 09

1.3.4 Principe d'universalité 09

1.3.5 Principes d'obligation ou de volontariat 09

1.3.6 Principe de réversion 09

1.3.7 Principe de calcul par points 09

1.3.8 Caractère de l'âge 10

1.3.9 Caractère privé ou public 10

1.3.10 Caractéristique de la couverture 10

1.3.11 Caractéristique du taux de remplacement 10

2. Les systèmes de retraites dans le monde 10

2.1 Les systèmes de retraite dans les pays membres de l'OCDE 11

2.1.1 Régime minimal de retraite de base en O.C.D.E 11

2.1.2 Régimes obligatoires 12

2.1.3 Régimes volontaires et régimes sur complémentaires 13

2.2 Les systèmes de retraites des pays rapprochés par zones géographiques 13

2.2.1 Grand-Maghreb et Moyen-Orient 13

2.2.2 Afrique-Sub-saharienne 13

2.2.3 Asie-Pacifique 14

2.2.4 Europe : Europe Boréale, Centrale et Orientale, Andorre et Monaco	14
2.2.5 Amérique Latine et Caraïbes	14
Section 2 : Le système Algérien de retraites et son évolution.....	15
1. Les dates clés de l'évolution du système de retraite algérienne.....	15
1.1 Le système de protection sociale antérieure a 1962	15
1.2 Le système de la protection sociale de 1962 à 1970	15
1.3 Le système de protection sociale de 1970 à 1983	16
1.4 Le système de protection sociale de 1983 à 1995	16
1.5 Le système de sécurité sociale de 1995 à 2016.....	17
1.6 Le système de la sécurité sociale adopté à partir de janvier 2017	17
2. Les caisses de la sécurité sociale	18
2.1 Les caisses créent en 1983	18
2.2 Les caisses créent en 1992	18
2.3 Les caisses créent en 1994 et 1997.....	18
2.4 Les caisses actuelles du système de la sécurité sociale	19
2.4.1 La CNAS et la CASNOS	19
2.4.2 La CNR	19
2.4.3 La CNAC.....	19
2.4.4 La CACOBATPH	19
2.4.5 L'Etat	19
3. Le contenu du système de retraite Algérien	19
3.1 Ces principes	20
3.2 Ces caractéristiques	20
3.3 Les avantages servis	20
4. La présentation du système de retraite par répartition en Algérie.....	22
Conclusion.....	23

Chapitre II : Les méthodes du mode de financement des retraites

Introduction	25
Section 1 : Les modes de financement du système de retraite	26
1- Système de retraite par répartition	26
1-1-Définition :.....	26
1-2. Avantages et inconvénients.....	26
2- Système de retraite par capitalisation	26
2-1- Définition :.....	26
2-2- Avantages et inconvénients	27
3- Comparaison des deux modes de financement répartition et capitalisation	27
4- La relation entre les changements économiques et démographiques et le système de retraite	27
4.1. L'impact des changements démographique sur le système de retraite par répartition..	28
4.1.1. La fécondité.....	29
4.1.2. L'espérance de vie.....	29
4.2. L'incidence des évolutions économiques sur le système de retraite par répartition ...	29

4.2.1. Le chômage	29
4.2.2. La croissance économique	29
5. Définition de l'analyse financière.....	30
5.1 Définition de l'analyste financier	30
5.2 Définition de la fonction financière	31
5.2.1 La rentabilité	31
5.2.2 La solvabilité.....	31
5.2.3 Le risque.....	31
5.3 L'analyse financière comme instrument de gestion.....	31
6. Les objectifs de l'analyse financière	32
6.1 L'analyse financière a pour objectifs de répondre à cinq questions essentielles.....	32
7. L'analyse financière ; outil d'aide à la prise de décision	35
7.1 Notion de décision	35
7.1.1 Niveaux de prise de décision.....	35
7.1.1.1 La décision stratégique	35
7.1.1.2 La décision tactique.....	36
7.1.1.3 La décision opérationnelle.....	36
7.2 Les typologies de décisions	36
7.2.1 Décision d'investissement.....	36
7.2.2 Décision de financement	36
7.2.3 Décisions liées à l'exploitation	37
7.2.3.1 La gestion de stocks.....	37
7.2.3.2 La gestion de créances.....	37
7.2.3.3 Le rallongement des délais de remboursement des fournisseurs.....	37
7.3 L'importance de l'analyse financière dans la prise de décision	37
8- La méthodologie de l'analyse financière	38
8.1 La méthode statique.....	39
8.2 La méthode comparative	39
8-3 -L'analyse par les flux.....	39
Section 2 : Analyse de la structure financière de l'entreprise.....	42
1. Les indicateurs des équilibres financiers	42
1.1 Le fonds de roulement	42
1.1.1 La méthode de haut du bilan	42
1.1.2. La méthode de bas du bilan	42
1.2 Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	43
1.3 La trésorerie.....	44
2. L'analyse financière par la méthode des ratios	45
2.1 Type de ratios financiers	45
2.1.1 Les ratios de rentabilité	46
2.1.2 Les ratios de structure	46
2.1.3 Les ratios de trésorerie ou de liquidité	46
2.1.4 Les ratios d'activité.....	47
3. Formule de calcul et interprétation des ratios.....	47

3.1 Les ratios de structure	47
3.2 Les ratios d'activité	49
3.3 Les ratios de rentabilité	50
Conclusion	51

Chapitre III : L'analyse financière de la CNR-Agence locale de la wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction	54
Section 1 : Présentation de la CNR et Agence de Tizi-Ouzou	55
1. Présentation de la CNR	55
1.1 L'histoire de la CNR	55
1.2 Les textes législatifs régissant les activités de la CNR	56
1.3 Missions et objectifs de la CNR	57
1.3.1 Missions	57
1.3.2 Objectifs	57
2. L'organisation de la CNR	57
2.1 Le conseil d'administration	58
2.2 Service centraux (Le Siège)	58
2.3 Agences locales	58
2.3.1 Agences locales Agences de première catégorie.....	58
2.3.2 Agences de deuxième catégorie	58
2.3.3 Agences de troisième catégorie.....	58
3. Ressources humaines de la CNR.....	59
4. Financement de la CNR	59
5. Présentation de la CNR-Agence locale de Tizi-Ouzou.....	60
5.1 Structure Organisationnelle de la CNR ; Agence de Tizi-Ouzou	61
5.2 Les antennes de l'agence de Tizi-Ouzou	63
6. Service contentieux	64
7. Centre de Calcul Régional (CCR).....	64
7.1 Mission de CCR	64
8. Cellule informatique de l'organisme d'accueil	65
8.1 Aide à domicile	65
8.2 Cellules d'écoute	65
8.2.1 Objectifs de cellules d'écoute	65
8.2.2 Missions de la cellule d'écoute	66
9. Sous-direction de l'administration des moyens généraux (SDAM).....	66
9.1 Le service du personnel et le service des moyens généraux	66
9.1.1 Service de personnel	66
9.1.2 Service des moyens généraux	66
9.2 Le secrétariat de la Sous-direction de l'administration	67
10. La sous-direction des pensions (S.D.P)	67
10.1 Division liquidation	67
10.1.1 Service constitution	67
10.1.2 Service liquidation régimes algérien	68

10.1.3 Service liquidation coordination	68
10.2 Division révision	68
10.3 Secrétariat de la sous-direction des pensions	68
10.4 Contrôleur (enquêteur)	68
10.5 Le contrôle médical	68
11 La sous-direction des Opérations Service Mandatement Financières (SDOF)	69
11.1 Service mandatement	69
11.2 Services recouvrements	69
11.3 Service comptabilité	69
11.3.1 Dépenses	69
11.3.2 Recettes	70
11.3.3 Constatation et comptabilisation des dépenses et recettes	70
12 Sous-direction de la reconstitution des carrières (SDRC)	70
Section 2 : L'analyse de la situation financière de la CNR-Agence de Tizi-Ouzou	71
1. Présentation des bilans de l'agence	71
2. Analyse de l'équilibre financier de l'agence	72
2.1 Analyse de l'équilibre financier à long terme (FR)	72
2.2.1 Calcul de FR par le haut du bilan	72
2.2.2 Calcul de FR par le bas du bilan	73
2.2.3 Calcul de FR propres	74
2.2.4 Calcul de FR étranger	74
3. Calcul de l'équilibre financier à court terme (BFR)	75
4. L'équilibre financier immédiat (trésorerie nette)	75
4.1 Analyse de l'activité de l'agence	76
4.1.1 Production de l'exercice (Cotisations reçues de la CNAS)	77
4.1.2 Valeur ajoutée	77
4.1.3 Excédent brut de l'exploitation	77
4.1.4 Le résultat opérationnel	77
4.1.5 Le résultat net	77
5. Détermination des ratios	78
6. Ratio financement de ressources stables	78
7. Ratio d'autonomie financière	78
8. Ratio d'endettement à terme	79
9. Ratio de liquidité générale	79
9.1 Synthèse de la situation financière de la CNR ; l'agence de la Wilaya de Tizi-Ouzou	80
Conclusion	80
Conclusion générale	82
Bibliographie	85
Annexes	89
Résumé	

Résumé

Le système de distribution est un système de solidarité entre les générations, qui se traduit par répartition des revenus entre actifs et inactifs.

Les avantages de ce système sont multiples, le premier de ces avantages évoqué par les partisans de la distribution, est la solidarité qu'elle établit entre les biens et les retraites mais aussi entre secteurs d'activité, entreprises et territoires, grâce à des mécanismes de mutualisation et de compensation, qui n'existaient pas dans la capitalisation.

Cette dernière est efficace contre les aléas circonstanciels, dans le sens où elle permet d'éviter certains risques tels que les fluctuations à court terme des actifs financiers.

L'inconvénient du système de retraite par répartition, qui dépend des variations conjoncturelles comme le chômage ou le gel des salaires, qui marque la différence avec le système en capitalisation plus sensible à l'inflation et à l'évolution des marchés.

À long terme, la retraite par répartition dépend aussi de la démographie, notamment la longévité et le nombre de naissances par an.

Mots-clés : CNR, agence de Tizi-Ouzou, retraite par répartition, analyse financière, mode de financement des retraites.

Abstract

The distribution system is a system of solidarity between generations, which results in the distribution of income between active and inactive.

The advantages of this system are multiple, the first of these advantages mentioned by supporters of the distribution, is the solidarity it establishes between assets and pensions but also between sectors of activity, companies and territories, thanks to mechanisms pooling and compensation, which did not exist in capitalization.

The latter is effective against circumstantial hazards, in the sense that it makes it possible to avoid certain risks such as short-term fluctuations in financial assets, escapes the risks of inflation

The disadvantage of the pay-as-you-go pension system, which depends on cyclical variations such as unemployment or wage freezes, which marks the difference with the funded system, which is more sensitive to inflation and market developments.

In the long term, pay-as-you-go retirement also depends on demography, in particular longevity and the number of births per year.

Keywords: CNR, Tizi-Ouzou institution, pay-as-you-go pension, financial analysis, method of financing pensions.